



République Tunisienne

Contribution Déterminée au niveau National de la Tunisie – CDN3.0



Version finale

Table des matières

AVANT-PROPOS	6
RESUME SYNTHETIQUE	7
1 CIRCONSTANCES NATIONALES	10
1.1 POLITIQUE CLIMATIQUE	10
1.2 CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024	11
1.3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : PLAN DE DEVELOPPEMENT 2026-2030	11
2 PRIORITES DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DE L'ATTENUATION DES EMISSIONS	12
2.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR L'ANNEE DE REFERENCE	12
2.1.1 Année de référence	12
2.1.2 Mise à jour des émissions des GES de l'année de référence	12
2.1.3 Sources de données utilisées pour quantifier les émissions de l'année de référence	12
2.2 OBJECTIF DE LA CDN 3.0	12
2.2.1 Objectif général	12
2.2.2 Objectifs inconditionnels et conditionnels	13
2.2.3 Équité et ambition	14
2.3 COUVERTURE ET PORTEE	15
2.4 BESOINS EN FINANCEMENT, RENFORCEMENT DE CAPACITES ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CDN 3.0	15
2.4.1 Besoins en financement	15
2.4.2 Effort national et besoin de financement international	16
2.4.3 Recours à la tarification carbone	16
2.4.4 Besoins en renforcement des capacités et transfert technologique	17
2.5 PROCESSUS DE PLANIFICATION	18
2.6 RESULTATS SECTORIELS	19
2.6.1 Approche méthodologique	19
2.6.2 Émissions sectorielles des GES	20
2.7 ÉMISSIONS ESCOMPTEES A L'ECHELLE NATIONALE	24
2.7.1 Trajectoires des émissions des GES	24
2.7.2 Réduction des émissions des GES	25
2.8 AUTRES INFORMATIONS : IMPACTS EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	26
3 PRIORITES DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ..	28
3.1 PRINCIPALES VULNERABILITES DE LA TUNISIE ET SITUATION DE REFERENCE	28
3.2 PROCESSUS DE PLANIFICATION	30
3.2.1 Approche territoriale	31
3.2.2 Approche sectorielle au niveau national	31
3.3 OBJECTIFS ET CIBLES DE L'ADAPTATION EN TUNISIE	31
3.3.1 Sécurité alimentaire, agriculture et pêche	32
3.3.2 Ressources en eau et assainissement	32
3.3.3 Santé et services de santé	33
3.3.4 Écosystèmes et biodiversité	33
3.3.5 Infrastructures et établissements humains	33
3.3.6 Patrimoine culturel et savoirs	34
3.3.7 Pauvreté et moyens de subsistance	35
3.4 BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITES, TRANSFERT TECHNOLOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES	35
3.4.1 Les domaines complémentaires	35

3.4.2	<i>Les domaines transversaux</i>	36
3.5	BESOINS EN FINANCEMENT	36
4	ENJEUX TRANSVERSAUX DE LA CDN 3.0	38
4.1	RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE	38
4.2	AMELIORATION DE LA TRANSPARENCE	38
4.3	MOBILISATION DES FINANCEMENTS CLIMATIQUES	39
4.4	RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES COMPETENCES	39
4.5	INTEGRATION DE LA DIMENSION SOCIALE	40
4.5.1	<i>Rôle de la Jeunesse</i>	40
4.5.2	<i>Transition climatique juste</i>	40
4.5.3	<i>Lutte contre la précarité énergétique</i>	41
4.5.4	<i>Pertes et préjudices</i>	41
4.5.5	<i>Dimension Genre</i>	42
5	ANNEXES	43
5.1	ANNEXE 1 : INFORMATIONS NECESSAIRES A LA CLARTE, LA TRANSPARENCE ET LA COMPREHENSION DE LA CDN3.0	43
5.2	ANNEXE 2 : OBJECTIFS OPERATIONNELS ET CIBLES CHIFFREES DE L'ADAPTATION EN TUNISIE	54
5.2.1	<i>Sécurité alimentaire, agriculture et pêche</i>	54
5.2.2	<i>Ressources en eau et assainissement</i>	57
5.2.3	<i>Santé et services de santé</i>	58
5.2.4	<i>Ecosystèmes et biodiversité</i>	59
5.2.5	<i>Infrastructures et établissements humains</i>	61
5.2.6	<i>Patrimoine culturel et savoirs</i>	63
5.2.7	<i>Pauvreté et moyens de subsistance</i>	64
5.2.8	<i>Les domaines complémentaires</i>	65
5.2.9	<i>Les domaines transversaux</i>	65

Liste des abréviations

AFAT	Agriculture, Forêts et Affectation des Terres
ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
ANGeD	Agence Nationale de Gestion des Déchets
APAL	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CC	Changements climatiques
CTF	Formats Tabulaires Communs
CRT	Tableaux Communs de Reporting
CTR	Cadre de Transparence Renforcée
CRES	Centre de Recherche et d'Études Sociales
EE	Efficacité énergétique
ENM	Élévation du niveau de la mer
ER	Energies renouvelables
ETAP	Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières
IPCC (GIEC)	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
INM	Institut National de Météorologie
KtCO ₂	1000 tonne-équivalent CO ₂
Ktep	1000 Tonne-équivalent pétrole
MEL	Monitoring, Evaluation and Learning
MPGs	Modalités, procédures et lignes directrices
MtCO ₂	Million tonne-équivalent CO ₂
Mtep	Million Tonne-équivalent pétrole
MUSD	Million de Dollars américains
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONAS	Office National de l'Assainissement
USD	Dollars américains
STEG	Société Tunisienne d'Électricité et de Gaz
STEP	Station d'Épuration des eaux usées
STIR	Société Tunisienne des Industries de Raffinage
Tep	Tonne-équivalent pétrole
TéCO ₂	Tonne-équivalent CO ₂
WAM	Scénario "With Additional Measures"
WEM	Scénario With Existing Measures
WOM	Scénario "Without Measures"
SNBC-RCC	Stratégie nationale bas carbone et résiliente au changement climatique
INS	Institut National de la Statistique

Liste des figures

FIGURE 1 : EVOLUTION DES INDICES DU PIB A PRIX CST 2015 ET DES EMISSIONS NETTES DE LA TUNISIE DE 1990 A 2024.....	10
FIGURE 2: EVOLUTION DES INDICES DU PIB A PRIX CST 2015 ET DES EMISSIONS GES DU SECTEUR DE L'ENERGIE DE 1990 A 2024..	10
FIGURE 3: STRUCTURE DES EMISSIONS BRUTES DE LA TUNISIE PAR SECTEUR EN 2010	12
FIGURE 4: STRUCTURE DES EMISSIONS BRUTES DE LA TUNISIE PAR GES EN 2010	12
FIGURE 5: ÉVOLUTION DE L'INTENSITE CARBONE DE LA TUNISIE DE 2010 A 2035 SELON LE SCENARIO DE LA CDN 3.0	13
FIGURE 6: EVOLUTION DE L'INTENSITE CARBONE DE LA TUNISIE DE 2010 A 20235 SELON LES TRAJECTOIRES CONDITIONNELLE ET INCONDITIONNELLE DE LA CDN 3.0	13
FIGURE 7: EVOLUTION DES EMISSIONS NETTES DES GES DE LA TUNISIE DE 1990 A 2035, SELON LE SCENARIO DE LA CDN 3.0	14
FIGURE 8: REPARTITION DES BESOINS DE FINANCEMENT DE LA COMPOSANTE ATTENUATION DE LA CDN 3.0, SELON LES SECTEURS...	16
FIGURE 9: DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR FIXER LES OBJECTIFS CLIMATIQUES DE LA CDN 3.0	19
FIGURE 10: ÉMISSIONS DES GES DU SECTEUR DE L'ENERGIE, SELON LE SCENARIO DE LA CDN 3.0.....	21
FIGURE 11: ÉMISSIONS DES GES DU SECTEUR DES PROCÉDES INDUSTRIELS, SELON LE SCENARIO DE LA CDN 3.0.....	22
FIGURE 12: ÉMISSIONS NETTES DU SECTEUR DE L'AFAT, SELON LE SCENARIO DE LA CDN 3.0	23
FIGURE 13: ÉMISSIONS DES GES DU SECTEUR DES DECHETS, SELON LE SCENARIO DE LA CDN 3.0	24
FIGURE 14: EVOLUTION DES EMISSIONS NETTES DES GES DE LA TUNISIE DE 2010 A 2035, SELON LES SCENARIOS BAU ET CDN 3.0	25
FIGURE 15: EVOLUTION DES EMISSIONS NETTES DES GES DE LA TUNISIE DE 2010 A 2035, SELON LES SCENARIOS BAU, CONDITIONNEL ET INCONDITIONNEL	25
FIGURE 16: STRUCTURE DES EMISSIONS GES EVITEES PAR LA CDN 3.0 CUMULEES SUR LA PERIODE 2026-2035 SELON LES SECTEURS	26
FIGURE 17: REPARTITION DES EMISSIONS DES GES EVITEES PAR LA CDN 3.0 CUMULEES SUR LA PERIODE 2026-2035 ENTRE L'OBJECTIF CONDITIONNEL ET INCONDITIONNEL	26
FIGURE 18: REPARTITION DES BESOINS EN FINANCEMENT DE L'ADAPTATION SELON LES DOMAINES.....	37

Liste des tableaux

TABLEAU 1: INFORMATIONS CLES RELATIVES A L'OBJECTIF DE LA TUNISIE EN MATIERE D'ATTENUATION DES GES	13
TABLEAU 2: BESOINS EN FINANCEMENT DE LA COMPOSANTE ATTENUATION DE LA CDN 3.0, SELON LES SECTEURS	15
TABLEAU 3: REPARTITION DES BESOINS EN FINANCEMENT DE L'ATTENUATION SELON LES OBJECTIFS CONDITIONNEL ET INCONDITIONNEL ET SELON LES SECTEURS (MSUD)	16
TABLEAU 4: FACTEURS D'EMISSIONS UTILISES DANS LA CDN 3.0.....	19
TABLEAU 5: TAUX D'EVOLUTION DES EMISSIONS DES GES SELON LES TRAJECTOIRES	25
TABLEAU 6: VARIATION DE LA TEMPERATURE ET DES PRECIPITATIONS EN 2050 ET 2100 SELON LES SCENARIOS SSP5-8.5 ET SSP2-4.5	28
TABLEAU 7: IMPACTS ET RISQUES CLIMATIQUES SELON LES DOMAINES CLES EN TUNISIE.....	29
TABLEAU 8: IMPACTS ET RISQUES SELON LES DOMAINES CLES EN TUNISIE (SUITE)	30
TABLEAU 9: BESOINS DE FINANCEMENT SELON LES DOMAINES D'ADAPTATION.....	37
TABLEAU 10 : OBJECTIFS D'ADAPTATION DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, AGRICULTURE & PECHE	54
TABLEAU 11: OBJECTIFS D'ADAPTATION DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	57
TABLEAU 12: OBJECTIFS D'ADAPTATION DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET AUX SERVICES DE SANTE.....	58
TABLEAU 13 : OBJECTIFS D'ADAPTATION DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DES ECOSYSTEMES ET A LA BIODIVERSITE	59
TABLEAU 14: OBJECTIFS D'ADAPTATION DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES ET AUX ETABLISSEMENTS HUMAINS	61
TABLEAU 15: OBJECTIFS D'ADAPTATION DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL ET DES SAVOIRS	63
TABLEAU 16: OBJECTIFS D'ADAPTATION DE LA CDN 3.0 DANS LE DOMAINE DE LA PAUVRETE ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE	64
TABLEAU 17: OBJECTIFS FIXES DANS LES DOMAINES COMPLEMENTAIRES.....	65
TABLEAU 18: OBJECTIFS FIXES DANS LES DOMAINES TRANSVERSAUX.....	66

Avant-propos

En tant que Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Tunisie réaffirme son engagement dans la mise en œuvre d'une politique climatique ambitieuse, transparente, juste et inclusive à travers l'élaboration de la troisième édition de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0).

En parfaite harmonie avec les dispositions de l'article 4 de l'Accord de Paris (paragraphe 3) et les décisions des Conférences des Parties à la CCNUCC (notamment les décisions 1/CP 21 paragraphe 24 et 1/CP 24 paragraphe 23), la CDN 3.0 Tunisienne vise l'accélération de la transition vers une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique.

Les politiques et mesures climatiques (atténuation et adaptation) adoptées, pour la période 2026-2035, ont placé la contribution au développement durable au centre de l'action climatique, en fixant des objectifs climatiques ambitieux, alignés sur la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050 et à la hauteur de l'ampleur des risques climatiques aux niveaux planétaire et national.

Conçu pour donner un nouvel élan à l'accélération de l'action climatique, le processus de préparation de la CDN 3.0 s'inscrit dans une approche globale inclusive et équitable, basée sur une dynamique territoriale, en cohérence avec les priorités nationales et les orientations stratégiques du plan quinquennal de développement socio-économique de la Tunisie pour la période 2026-2030.

L'élaboration de la CDN 3.0 de la Tunisie s'articule autour des piliers stratégiques suivants :

- Appropriation et implication des parties prenantes, en particulier les jeunes et les territoires ;
- Renforcement de l'ambition climatique dans les politiques et mesures d'atténuation des émissions des GES. Les engagements pris sur la période 2026-2035, devraient permettre à la Tunisie de jeter les bases **d'un découplage absolu** et pérenne entre les émissions des GES et la croissance économique ;
- Fixation d'objectifs quantifiés ambitieux en matière de résilience climatique, alignés sur l'objectif mondial d'adaptation (GGA) ;
- Transition climatique juste et prise en considération des impacts des changements climatiques sur les populations vulnérables ;
- Synergie avec une vision stratégique de long terme alignée sur le développement durable et la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Amélioration d'un cadre de transparence renforcée pour assurer la clarté, le suivi et l'évaluation des progrès de la CDN 3.0 ;
- Mise en place des conditions favorisant l'accélération de la mise en œuvre de la CDN 3.0: renforcement de la gouvernance climatique, définition d'une liste initiale d'activités éligibles à la taxonomie climatique pour accélérer la mobilisation des financements publics et privés, programmation pluriannuelle des investissements et identification des projets prioritaires.

En application des exigences de l'annexe I de la décision 4/CMA.1 et des résultats du premier bilan mondial, l'élaboration de la CDN3.0 de la Tunisie se caractérise par une quantification des objectifs d'adaptation, un renforcement des objectifs de la transition climatique, une estimation des besoins de financement et une évaluation des co-bénéfices des politiques et mesures d'atténuation et d'adaptation.

En relation avec le développement durable, de nombreux enjeux horizontaux liés à la mise en œuvre de la CDN 3.0 ont été pris en considération : le concept genre, la transition juste, le rôle des jeunes, la lutte contre la précarité énergétique et la réduction des pertes et préjudices.

Résumé synthétique

La présente CDN3.0 de la Tunisie représente une continuation des efforts et engagements déjà pris, au titre de la CDN initiale (2015) et la CDN actualisée (2021) soumises au secrétariat de la CCNUCC.

En accord avec les directives du sixième rapport du GIEC et en réponse aux recommandations du bilan climatique mondial, la CDN 3.0 Tunisienne représente une étape cruciale pour accélérer la décarbonation de l'économie, l'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050 et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques.

Par rapport aux CDN précédentes, la CDN 3.0 de la Tunisie se caractérise par :

- Une meilleure appropriation par les parties prenantes à travers l'implication de tous les acteurs, en particulier, les consultations bilatérales avec les secteurs clés, les échanges avec les jeunes et la participation des gouvernorats des cinq districts territoriaux de la Tunisie ;
- Une parfaite synergie et complémentarité avec les politiques publiques nationales et sectorielles notamment les orientations stratégiques du plan de développement 2026-2030, le recensement de la population 2024, la stratégie énergétique 2035, la stratégie nationale de transition écologique 2035, la stratégie eau 2050, la stratégie nationale de développement neutre en carbone et résilient à l'horizon 2050, le Plan National d'Adaptation, etc. ;
- Le renforcement de l'ambition climatique en matière de politiques et mesures d'atténuation, et leur alignement avec une trajectoire de limitation de l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5°C à l'horizon 2100 ;
- La fixation d'objectifs quantifiés en matière d'adaptation, de renforcement de la résilience et de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, en conformité avec l'objectif mondial d'adaptation et les orientations du plan national d'adaptation ;
- La prise en compte des dimensions sociales de développement durable en intégrant les enjeux horizontaux liés à la transition juste, la réduction des pertes et préjudices, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre la pauvreté, l'intégration du genre et des jeunes dans les politiques climatiques ;
- Le renforcement de la gouvernance climatique à travers la mise en place des structures organisationnelles et des dispositifs institutionnels et réglementaires adéquats pour catalyser les investissements et les financements climatiques, publics et privés nécessaires à la mise en œuvre de la CDN 3.0 ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes dans le domaine de la transparence climatique et le développement d'une plate-forme centrale sur la transparence pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN 3.0.

Dans le domaine de l'atténuation

L'objectif de la CDN 3.0 de la Tunisie est exprimé en pourcentage de baisse de l'intensité carbone de l'économie Tunisienne par rapport à l'année de référence 2010.

Les émissions considérées dans la CDN3.0 couvrent l'ensemble du territoire national, tous les secteurs d'émission/absorption du GIEC (Énergie, Procédés industriels, Déchets et AFAT) et les principaux GES: CO₂, CH₄, N₂O et HFCs.

Conformément aux recommandations du premier bilan mondial, la Tunisie a renforcé l'ambition climatique des cibles liées aux émissions des GES pour les horizons 2030 et 2035.

Par rapport à l'année de référence 2010, l'objectif est de réduire l'intensité carbone de l'économie Tunisienne de 46,4% en 2030 (au lieu de 45% dans la CDN actualisée) et **62% en 2035**.

La CDN3.0 de la Tunisie est également plus ambitieuse que la CDN précédente en ce qui concerne l'effort national. En effet, la proportion de l'objectif inconditionnel dans l'objectif total de l'intensité carbone de l'économie Tunisienne est passée de 27% en 2030 à **31% en 2035**.

Le relèvement de l'ambition, exprimée en termes d'intensité carbone, se traduit **pour la première fois par une baisse** de 34% des émissions nettes des GES exprimées **en termes absolus** en 2035 par rapport à 2010.

La révision à la hausse de l'ambition climatique dans le domaine de l'atténuation découle, en grande partie, de l'accélération de la politique de transition énergétique à travers le renforcement de la politique d'efficacité énergétique et du déploiement massif des énergies renouvelables pour la production d'électricité. En effet, en 2023, le gouvernement Tunisien a adopté une politique de transition énergétique ambitieuse visant une pénétration des énergies renouvelables d'au moins 50% du Mix électrique à l'horizon 2035.

Dans le domaine de l'adaptation

La Tunisie subit de plein fouet les effets des changements climatiques matérialisés par l'augmentation de la température, la réduction de la pluviométrie, l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes extrêmes d'inondation et de sécheresse, avec des impacts considérables sur le plan économique et social.

La conception de la composante adaptation de la CDN3.0 a adopté une approche inclusive tout en s'inscrivant dans la logique de l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA).

Le processus consultatif préparatoire de la CDN 3.0 a été fondé sur une approche à double entrées :

- **Une approche territoriale** qui consiste à mener des ateliers de travail aux niveaux des cinq districts de la Tunisie pour identifier les risques climatiques spécifiques à chaque région et en déduire les mesures d'adaptation nécessaires pour réduire les vulnérabilités qui en découlent.

Ce travail a été basé sur le NAP planification du territoire qui définit la cartographie des risques climatiques de la Tunisie à un niveau territorial.

- **Une approche centrale** qui consiste à agréger les mesures identifiées au niveau territorial pour les confronter et les mettre en cohérence avec les politiques sectorielles et transversales au niveau national. En particulier, une mise en cohérence avec les composantes sectorielles du plan de développement 2026-2030 a été assurée.

Par ailleurs, un travail spécifique de concertation avec les jeunes a été mené dans les cinq districts de la Tunisie, en vue de la prise en compte de leurs besoins spécifiques en termes d'adaptation au changement climatique.

Sur la base de ce travail de concertation, **des cibles chiffrées d'adaptation** ont été définies au niveau des sept domaines thématiques de la CDN 3.0. Ces cibles concernent les différents objectifs opérationnels au niveau des domaines concernés. qui sont :

- Les ressources en eau et l'assainissement
- L'agriculture, la pêche et la sécurité alimentaire
- La santé et les services de santé
- Les écosystèmes et la biodiversité
- Les infrastructures et les établissements humains
- Le patrimoine culturel et les savoirs traditionnels
- Les moyens de subsistance

Parallèlement, des domaines complémentaires et transversaux ont été ajoutés avec, également, des cibles quantifiées. Ces domaines concernent notamment les aspects de renforcement des capacités, de transfert technologique et d'accompagnement des groupes spécifiques, incluant notamment :

- L'Évaluation des risques climatiques, l'actualisation et le partage des données ;

-
- L'anticipation et l'intégration des risques climatiques dans la planification du développement ;
 - La mise en œuvre des plans d'actions ainsi que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ;
 - La recherche scientifique, l'innovation, le renforcement des capacités et le transfert des acquis et des compétences ;
 - L'implication des jeunes et des groupes leaders dans la mise en œuvre de la CDN, l'amélioration de la résilience des familles, des femmes, des enfants et des seniors et maîtrise des flux migratoires ;
 - La gouvernance, synergie, diplomatie climatique et portage politique.

Besoins en financement

La mise en œuvre de la CDN 3.0 nécessitera une mobilisation des ressources financières dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation, estimées à **environ 55 milliards de dollars américains (USD)** sur la période 2026-2035, réparties entre atténuation (47%) et adaptation (53%).

Au sein de ces besoins de financement, le renforcement de capacités, le transfert des technologies et l'accompagnement des programmes de la CDN3.0 sont estimés à environ 3 milliards de dollars (1,25 milliards de dollars pour l'atténuation et 1,85 milliards de dollars pour l'adaptation), soit près de 6% du besoin total en financement.

1 Circonstances nationales

1.1 Politique climatique

En dépit de sa faible contribution aux émissions mondiales des GES, la Tunisie est très vulnérable aux impacts du dérèglement climatique.

Toutefois, la Tunisie a montré un engagement continu à contribuer aux efforts mondiaux dans le domaine de l'atténuation des émissions GES.

La CDN initiale de la Tunisie (2015) avait pour objectif de baisser l'intensité carbone de l'économie Tunisienne de 41 % en 2030 par rapport à son niveau de 2010. Dans sa CDN actualisée, cet objectif a été révisé à la hausse visant une réduction de l'intensité carbone de 45% en 2030 par rapport à 2010.

L'évaluation des progrès réalisés sur la période 2010-2024, met en lumière des résultats encourageants concernant les efforts de décarbonation de l'économie Tunisienne et jette les bases d'un découplage significatif de la croissance économique et des émissions des GES. La figure 1 illustre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDN et confirme la poursuite de la décorrélation entre l'activité économique et les émissions des GES de 1990 à 2024. L'intensité carbone de la Tunisie a baissé, du fait de ce découplage de 52% en 2024 par rapport à 1990.

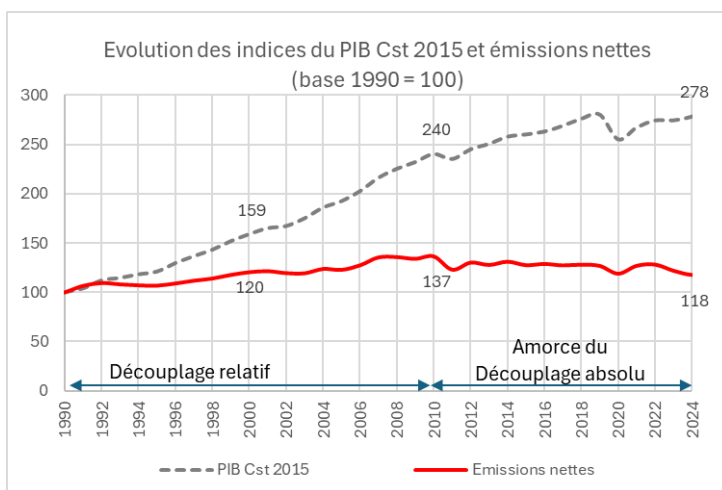


Figure 1 : Evolution des indices du PIB à prix Cst 2015 et des émissions nettes de la Tunisie de 1990 à 2024

Entre 1990 et 2010, les émissions des GES ont progressé à un rythme plus faible que celui de la croissance du PIB, ce qui a engendré un découplage relatif entre la croissance économique et celle des émissions des GES, ce qui témoigne d'un réel progrès dans la décarbonation de l'économie tunisienne et un alignement progressif des objectifs climatiques de la CDN sur la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050.

La période 2010-2024, a été marquée par l'émergence d'une nouvelle tendance, les émissions des GES ont été relativement stables, dans un contexte d'une croissance économique modérée. Cette nouvelle tendance s'explique en grande partie par les efforts déployés dans le secteur de l'énergie (politique d'efficacité énergétique) et des changements structurels opérés progressivement dans l'économie Tunisienne (orientation vers les secteurs non énergétiques à forte valeur ajoutée).

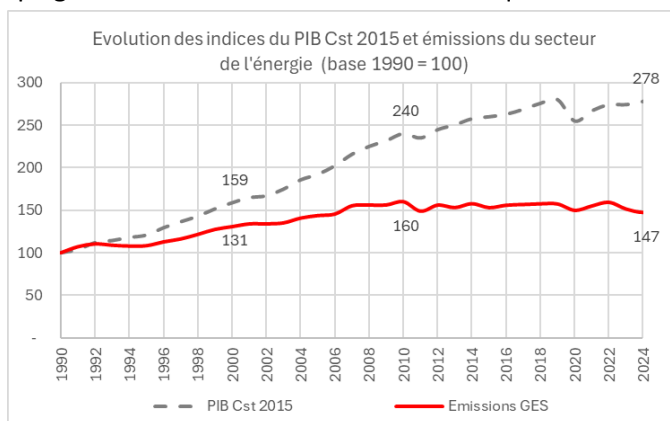


Figure 2 : Evolution des indices du PIB à prix Cst 2015 et des émissions GES du secteur de l'énergie de 1990 à 2024

Dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, la Tunisie a subi de plein fouet les conséquences de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques.

Les vagues de chaleur, la sécheresse, les inondations et les canicules affectent de plus en plus les ressources hydriques, la sécurité alimentaire, les écosystèmes, les infrastructures, l'agriculture, le littoral, la pêche, les territoires et les villes.

1.2 Croissance démographique : Recensement de la population 2024

Le recensement général de la population réalisé par l'institut national de la statistique (INS) en 2024, révèle le portrait d'une Tunisie en pleine transformation démographique et sociale depuis le dernier recensement de 2014. Les résultats mettent en lumière la nécessité de réorienter les politiques publiques en matière de logement, emploi, jeunesse, conditions de vie, équité sociale, développement numérique.

Par rapport au recensement de 2014, plusieurs indicateurs statistiques mettent en relief l'impératif de relever de nouveaux défis majeurs liés au progrès social, à la croissance économique et à la protection de l'environnement durant la prochaine décennie. Les principaux indicateurs du nouveau recensement de la population de l'année 2024 se résument comme suit :

- La population s'est élevée à 11,97 millions d'habitants, soit un taux de croissance annuel de 0,87 % par rapport à 2014 ;
- Le nombre des ménages a enregistré une augmentation annuelle de 75,9 milles familles pour atteindre un total de 3,47 millions de familles ;
- La taille moyenne des ménages a connu une baisse continue pour s'élever à 3,45 membres ;
- Un raccordement quasi universel au réseau électrique avec un taux d'électrification de 99,8 % de la population totale Tunisienne.

1.3 Développement économique : Plan de développement 2026-2030

Le plan de développement 2026-2030 intervient dans un contexte international marqué par des conflits géopolitiques, des mutations profondes et une urgence climatique.

Ce plan repose sur une approche ascendante et décentralisée. L'implication des 279 délégations, des 24 gouvernorats et des 5 districts, a permis d'identifier les besoins au niveau des régions et de fixer les priorités nationales. Sur les cinq prochaines années, les orientations stratégiques du plan de développement socio-économique s'articulent autour de la conciliation entre croissance économique et justice sociale.

Les principaux axes de développement visent particulièrement :

- Le renforcement de l'équité sociale avec une attention particulière aux catégories sociales à faible revenu ;
- La réduction du chômage ;
- L'encouragement du développement régional ;
- L'introduction des réformes dans les secteurs de la santé, du transport et de l'éducation ;
- L'accélération des investissements dans l'utilisation des énergies renouvelables ;
- La transformation numérique

2 Priorités de la CDN 3.0 dans le domaine de l'atténuation des émissions

2.1 Informations quantitatives sur l'année de référence

2.1.1 Année de référence

L'année de référence de la CDN 3.0 est 2010, il s'agit de la même année retenue dans la CDN initiale (soumise en 2015) et la CDN actualisée (soumise en 2021).

2.1.2 Mise à jour des émissions des GES de l'année de référence

En 2024, la Tunisie a mené une enquête nationale sur la consommation de bois énergie, qui a couvert les vingt-quatre gouvernorats. De ce fait, les émissions des GES de l'année de référence 2010 ont été recalculées en tenant compte des résultats de cette enquête. L'inventaire actualisé montre que les émissions nettes ont atteint **34,964 MtéCO₂ en 2010, soit environ 1,5 MtéCO₂ de moins** que l'inventaire initial. Les émissions brutes de 2010 s'élèvent, quant à elles à **48,479 MtéCO₂, contre 49,944 MtéCO₂ pour l'inventaire initial**.

La structure des émissions de l'année de référence 2010 par secteur et par GES est présentée par les graphiques suivants :

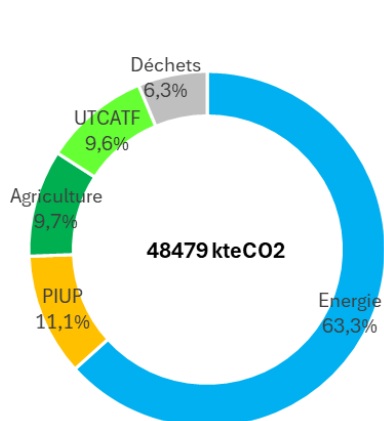


Figure 3: Structure des émissions brutes de la Tunisie par secteur en 2010

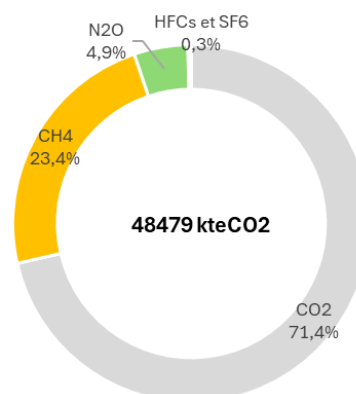


Figure 4: Structure des émissions brutes de la Tunisie par GES en 2010

2.1.3 Sources de données utilisées pour quantifier les émissions de l'année de référence

Le niveau d'émissions des GES de l'année de référence 2010 a été mis à jour à partir de deux sources :

- L'inventaire national des émissions des GES, établi dans le cadre du premier rapport biennal sur la transparence (NID 1) soumis le 30 décembre 2024 ;
- L'enquête sur la consommation de bois énergie menée en 2024.

2.2 Objectif de la CDN 3.0

2.2.1 Objectif général

Le tableau ci-après présente les informations clés relatives à l'objectif de la Tunisie en matière d'atténuation des GES, établi dans le cadre de la CDN 3.0 :

Tableau 1: Informations clés relatives à l'objectif de la Tunisie en matière d'atténuation des GES

Informations clés	
Type d'objectif	L'objectif est exprimé en termes de pourcentage (%) de baisse de l'intensité carbone par rapport à l'année de référence 2010.
Année cible	2035
Période de mise en œuvre	2026-2035
Objectif en 2035	Baisse de l'intensité carbone de la Tunisie en 2035 de 62% par rapport à celle de l'année de référence 2010.

Le graphique ci-après présente la trajectoire poursuivie par la Tunisie pour atteindre l'objectif de réduction de l'intensité carbone de 62 % en 2035 par rapport à l'année de référence 2010 :

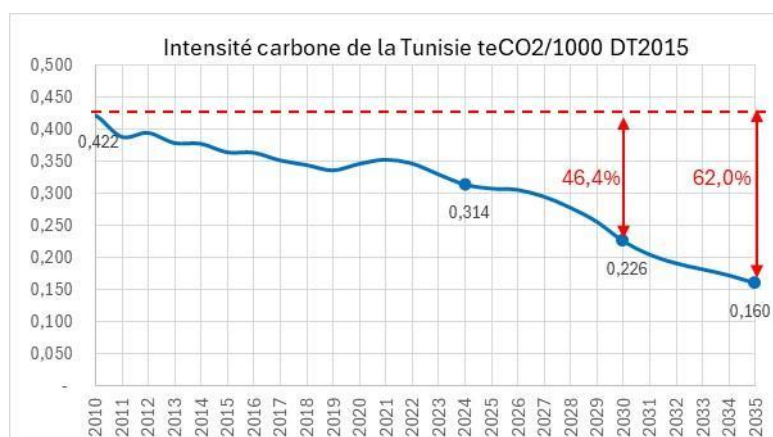


Figure 5: Évolution de l'intensité carbone de la Tunisie de 2010 à 2035 selon le scénario de la CDN 3.0

En 2030, la trajectoire fait apparaître une baisse de l'intensité carbone de 46,4% par rapport à 2010, contre 45% dans la CDN actualisée, soumise en 2021 et 41% dans la CDN initiale soumise en 2015.

2.2.2 Objectifs inconditionnel et conditionnel

La cible générale de la CDN 3.0 de la Tunisie est décomposée en objectifs conditionnels et inconditionnels, comme présenté par le graphique suivant :

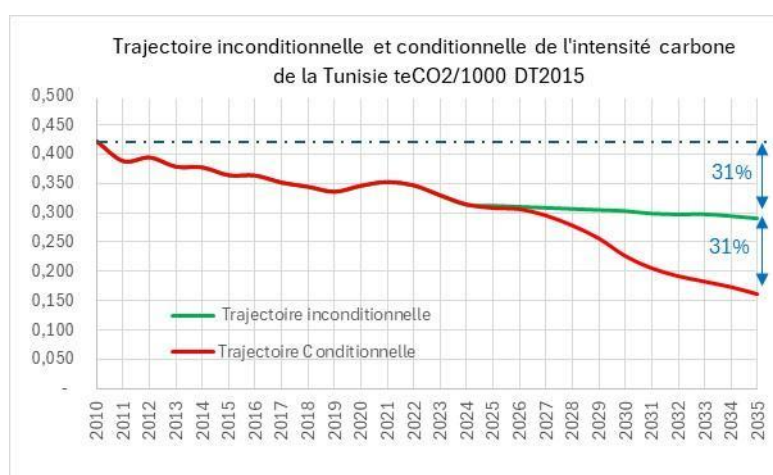


Figure 6: Evolution de l'intensité carbone de la Tunisie de 2010 à 2035 selon les trajectoires conditionnelles et inconditionnelles de la CDN 3.0

- **L'objectif Inconditionnel**, basé sur les efforts propres de la Tunisie, vise une baisse de l'intensité carbone de **31%** en 2035 par rapport à son niveau de l'année de référence 2010.

- **L'objectif conditionnel**, conditionné par l'appui international, vise une baisse additionnelle de l'intensité carbone de **31 %** en 2035 par rapport à son niveau de l'année de référence 2010.

Dans la perception de la Tunisie, la notion de conditionnalité découle des principes énoncés par la CCNUCC et l'Accord de Paris, et plus particulièrement du principe fondamental de la « **Responsabilité Commune Mais Différenciée** ».

2.2.3 Équité et ambition

En dépit de sa faible contribution dans les émissions mondiales des GES, la Tunisie s'engage dans la contribution à l'atteinte des objectifs d'atténuation préconisés par l'Accord de Paris, en déconnectant ses émissions GES de la croissance économique.

L'objectif de réduction de l'intensité carbone de son économie et la réduction en termes absolus des émissions des GES reflètent à la fois l'équité et le caractère ambitieux de la CDN 3.0 sur la période 2026-2035.

La CDN 3.0 de la Tunisie est plus ambitieuse que la CDN précédente (CDN actualisée) pour trois principales raisons :

- Une baisse de l'intensité carbone de 46,2% en 2030 par rapport à celle de 2010 contre 45% dans la CDN actualisée ;
- Une augmentation de l'objectif inconditionnel qui vise une baisse de l'intensité carbone de 28% en 2030 (contre 27% dans la précédente CDN) ;
- **Une baisse pour la première fois en termes absolus des émissions nettes des GES de 34 % en 2035** par rapport à 2010, cette baisse confirme la volonté de la Tunisie de renforcer son ambition climatique et de parvenir à un découplage absolu et durable entre croissance économique et évolution des émissions des GES.

C'est ainsi qu'en 2035, les émissions des GES par habitant atteindraient **1,77 téCO₂, contre 2,55 téCO₂ en 2010**, soit une baisse globale de 31%.

Sur la période 2010-2035, la trajectoire des émissions des GES met en exergue trois sous périodes, comme indiqué par le graphique suivant :

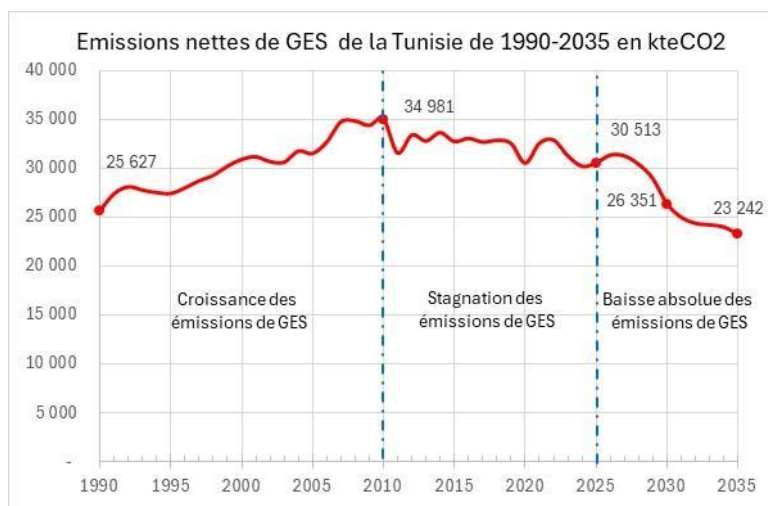


Figure 7: Evolution des émissions nettes des GES de la Tunisie de 1990 à 2035, selon le scénario de la CDN 3.0

- Une première sous période **1990-2010**, marquée par un **découplage relatif** entre PIB et émissions des GES.

- Une deuxième sous période **2010-2025**, marquée par **une amorce du découplage absolu** entre PIB et émissions des GES.
- Une troisième sous période **2025-2035**, qui marquera **définitivement le découplage absolu** entre PIB et émissions des GES.

2.3 Couverture et portée

- **Couverture géographique** : Ensemble du territoire national
- **Couverture des émissions nationales** : 100 % des émissions de l'année de référence et des années cibles
- **Secteurs ciblés** : Tous les secteurs d'émission/absorption préconisés par le GIEC, à savoir :
 - Énergie : Tous les sous-secteurs et toutes les sources (combustion et émissions fugitives)
 - Déchets (solides et liquides)
 - Procédés industriels
 - AFAT (agriculture, forêt et affectation des terres)
- **Gaz ciblés** : CO₂, CH₄, N₂O, SF₆ et HFCs

2.4 Besoins en financement, renforcement des capacités et transfert des technologies pour l'atteinte des objectifs de la CDN 3.0

2.4.1 Besoins en financement

Sur la période 2026-2035, la mise en œuvre de la CDN 3.0 dans le domaine de l'atténuation, nécessite la mobilisation d'environ 25 milliards de dollars USD, **soit 47% des besoins totaux de la CDN 3.0**. Le tableau ci-après indique la répartition des besoins en financement de l'atténuation par secteur :

Tableau 2: Besoins de financement de la composante atténuation de la CDN 3.0, selon les secteurs

Secteurs	MUSD 2025
Energie	21 665
<i>Energies renouvelables</i>	<i>11 221</i>
<i>Efficacité énergétique</i>	<i>5 903</i>
<i>Infrastructure de transition énergétique</i>	<i>4 541</i>
Procédés industriels	484
AFAT	1 283
Déchets	1 502
Total	24 934

Source : Estimation sur la base d'évaluation des coûts des mesures

L'énergie est de loin le secteur le plus important de point de vue mobilisation des financements nécessaires à l'atteinte de l'objectif de la CDN 3.0 dans le domaine de l'atténuation des émissions des GES, soit 87 % des besoins d'investissement du volet atténuation de la CDN 3.0.

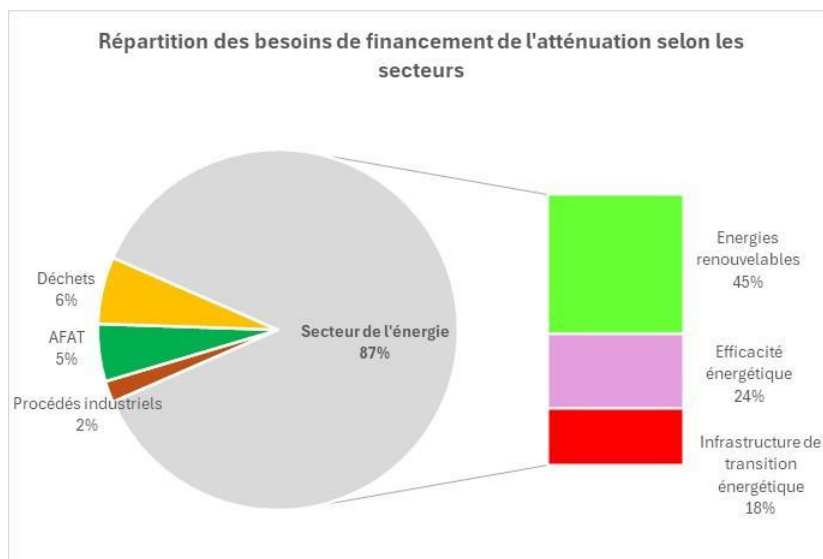


Figure 8: Répartition des besoins en financement de la composante atténuation de la CDN 3.0, selon les secteurs

Par rapport aux besoins spécifiques en financement du secteur de l'énergie, les énergies renouvelables représentent 45%, l'efficacité énergétique 24 % et les infrastructures 18% (part dans le besoin total pour l'atténuation, hors actions de renforcement des capacités, transfert technologique et accompagnement).

A ces besoins financiers pour l'investissement, s'ajoutent les financements nécessaires au renforcement de capacités, au transfert des technologies et à l'accompagnement des programmes d'atténuation, évalués à **1,25 milliards de dollars sur la période couverte par la CDN 3.0**.

2.4.2 Effort national et besoins en financement international

Les besoins de financement des investissements de la CDN 3.0 sont répartis en deux catégories : effort national, servant les objectifs inconditionnels, et appui international nécessaire pour atteindre les objectifs conditionnels. Comme le montre le tableau suivant, l'effort national couvrirait 26% du besoin total du financement, contre 74% pour le besoin en appui international :

Tableau 3: Répartition des besoins en financement de l'atténuation selon les objectifs conditionnels et inconditionnels et selon les secteurs (MSUD)

	Besoin en appui international (Objectifs conditionnels)	Effort national de financement (Objectifs inconditionnels)	Besoin total de financement
Energie	16 550	5 115	21 665
Procédés industriels	340	144	484
AFAT	880	403	1 283
Déchet	720	782	1 502
Total	18 490	6 444	24 934
%	74%	26%	100%

Source : Estimation sur la base d'évaluation des coûts des mesures réparties en conditionnelles et inconditionnelles

2.4.3 Recours à la tarification carbone

La Tunisie envisage le recours aux instruments de tarification carbone en tant que leviers économiques majeurs pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la CDN 3.0 et de la transition énergétique.

Au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, les approches de coopération internationale fondées sur le marché représentent une opportunité à saisir pour accroître les financements climatiques et mobiliser

les investissements privés et publiques, permettant la concrétisation des objectifs ambitieux de la CDN 3.0. L'approche retenue repose sur quatre principales initiatives :

- L'établissement officiel d'une entité chargée de la gestion et de la coordination de tout le processus en lien avec l'article 6 de l'Accord de Paris en Tunisie (Autorité Nationale Désignée) ;
- Le développement de la coopération internationale à travers les articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris pour soutenir les projets « Bas carbone » notamment dans les domaines des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la biométhanisation, les procédés industriels, la gestion des déchets et le secteur de l'Agriculture, des Forêts et de l'Affectation des Terres (AFAT) ;
- Le renforcement des capacités sur les outils et méthodologies en lien avec la mise en œuvre de l'article 6 en Tunisie ;
- L'amélioration du cadre de transparence relatif à la quantification des émissions des GES et la prise en considération des ajustements correspondants au niveau de l'inventaire national des émissions des GES.

2.4.4 Besoins en renforcement de capacités et transfert technologique

2.4.4.1 Besoins en renforcement de capacités

La préparation du premier RBT, l'initiative CBIT et l'élaboration de la CDN 3.0 ont permis de mettre en place des programmes de renforcement des capacités spécifiques au profit des parties prenantes. Plusieurs programmes de renforcement des capacités ont été mis en place, visant l'appropriation et la maîtrise des méthodologies et outils structurants en lien avec les exigences de l'Accord de Paris (inventaire, suivi des progrès la CDN, mise en place du CTR, finance climatique, etc.).

Afin de renforcer les compétences sur les thématiques favorisant le renforcement de la transparence et l'accélération de la mise en œuvre de la CDN 3.0, les besoins spécifiques de renforcement des capacités doivent s'articuler particulièrement autour des axes suivants :

- Inventaire national des émissions des GES : amélioration continue du processus de collecte des données de qualité à travers des enquêtes sectorielles spécifiques, archivage des résultats et gestion des données, renforcement du contrôle qualité et d'assurance qualité, reporting sectoriel et national.
- Cadre de transparence renforcée : opérationnalisation du CTR, appropriation des formats de rapportage tabulaires (CRT et CTF), maîtrise des exigences des modalités, procédures et lignes directrices (MPGs), systèmes sectoriels de transparence, outils et méthodologies de suivi du soutien financier.
- Accès à la finance climatique : mise à jour de la taxonomie climatique, gouvernance de la taxonomie, programmation et suivi des financements climatiques aux niveaux national, sectoriel, public, privé et régional.
- Article 6 de l'accord de Paris : Aspects méthodologiques des mécanismes de marché (article 6.2 et article 6.4), accompagnement de l'entité chargée des crédits carbone et des porteurs des projets.
- Renforcement des capacités des territoires : un programme spécifique doit être mis en place au profit des gouvernorats et districts régionaux. Ce programme doit couvrir toutes les thématiques en lien avec le rôle des territoires dans l'atteinte des objectifs des politiques climatiques : quantification des émissions des GES (inventaires, bilans carbone), stratégie de long terme de lutte contre les changements climatiques, plan d'action climatique, cadre régional de transparence renforcée, finance climatique, gouvernance climatique, projets locaux, article 6 de l'accord de Paris, etc.

2.4.4.2 Besoins en transfert de technologies

La CDN 3.0 vise à dynamiser l'économie Tunisienne, les avancées technologiques représentent un axe stratégique majeur de la concrétisation des objectifs ambitieux de la CDN 3.0 et de l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Les investissements massifs prévus durant la prochaine décennie sont particulièrement concentrés sur l'utilisation des technologies énergétiques propres.

Quatre principaux leviers technologiques devraient permettre à la Tunisie de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et assurer la transition vers des sources d'énergies durables et respectueuses de l'environnement :

- **Les économies d'énergie** : Le renforcement de la politique d'efficacité énergétique est considéré comme une priorité pour accélérer la transition énergétique. Le recours aux technologies bas carbone dans les secteurs du bâtiment, transport et industrie offre à la Tunisie des solutions innovantes pour réduire les émissions des GES liées à la croissance de la demande d'énergie.
- **La décarbonation du secteur électrique** : En conformité avec la stratégie énergétique 2035, la Tunisie a engagé un programme ambitieux visant le développement des énergies solaires et éoliennes à hauteur d'au moins 50 % du Mix électrique en 2035. Le transfert des technologies liées à la production d'énergies renouvelables procure à la Tunisie une opportunité à saisir pour relever les défis liés à la réduction de la dépendance énergétique et à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.
- **L'électrification des usages** : Les technologies d'électrification des usages jouent un rôle déterminant dans la décarbonation du secteur de l'énergie. Le développement des usages électriques dans la consommation finale est conditionné par l'accroissement de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Pour répondre aux besoins de la neutralité carbone, les investissements dans les technologies énergétiques liées à l'électrification des usages concernent particulièrement le stockage de l'énergie électrique pour réduire les impacts négatifs de l'intermittence des énergies renouvelables, le développement des réseaux électriques intelligents et l'électrification du transport
- **Les infrastructures durables** : La Tunisie s'est engagée dans un projet ambitieux pour un raccordement électrique sous-marin avec l'Italie en 2028. Ce projet d'une capacité de 600 MW, vise à transformer le paysage énergétique Tunisien en facilitant l'échange d'électricité entre les deux rives de la méditerranée. La réalisation de ce projet va contribuer à la sécurité énergétique, faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique et répondre aux besoins de la neutralité carbone.

Par ailleurs, l'infrastructure durable intègre les investissements à réaliser dans l'électrification des lignes ferroviaires, l'extension des lignes du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis (RFR), l'extension et la création de lignes de tramway dans les grandes villes, etc.

2.5 Processus de planification

L'élaboration de la CDN 3.0 a été marquée par une forte concertation, élargie aux différentes parties prenantes impliquées dans la préparation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre les changements climatiques. Les concertations et les échanges ont visé trois principales cibles :

- **La première cible** concerne les ministères et organismes impliqués dans les stratégies climatiques sectorielles et la mise en œuvre de la politique publique d'atténuation des émissions des GES en Tunisie. Plusieurs réunions bilatérales ont été organisées avec les ministères et organismes clés, notamment : le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, le ministère de l'économie et de la planification, le ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, le ministère des affaires sociales, etc.

- **La deuxième cible** concerne l'implication des vingt-quatre gouvernorats couvrant les cinq districts régionaux de la Tunisie, plusieurs ateliers régionaux ont été organisés pour échanger avec les acteurs régionaux et prendre en considération les spécificités des cinq districts régionaux dans les politiques et mesures climatiques envisagées dans la CDN 3.0.
- **La troisième cible** concerne la participation des jeunes des cinq districts régionaux dans la préparation de la CDN 3.0 de la Tunisie. L'objectif visé est de permettre aux jeunes de participer aux travaux d'élaboration de la CDN 3.0 et de proposer les thématiques prioritaires à intégrer dans les politiques et mesures climatiques prévues sur la période 2026-2035.

2.6 Résultats sectoriels

2.6.1 Approche méthodologique

2.6.1.1 Démarche générale

En matière d'atténuation, la démarche retenue pour fixer les objectifs climatiques de la CDN 3.0 s'articule autour des étapes suivantes :

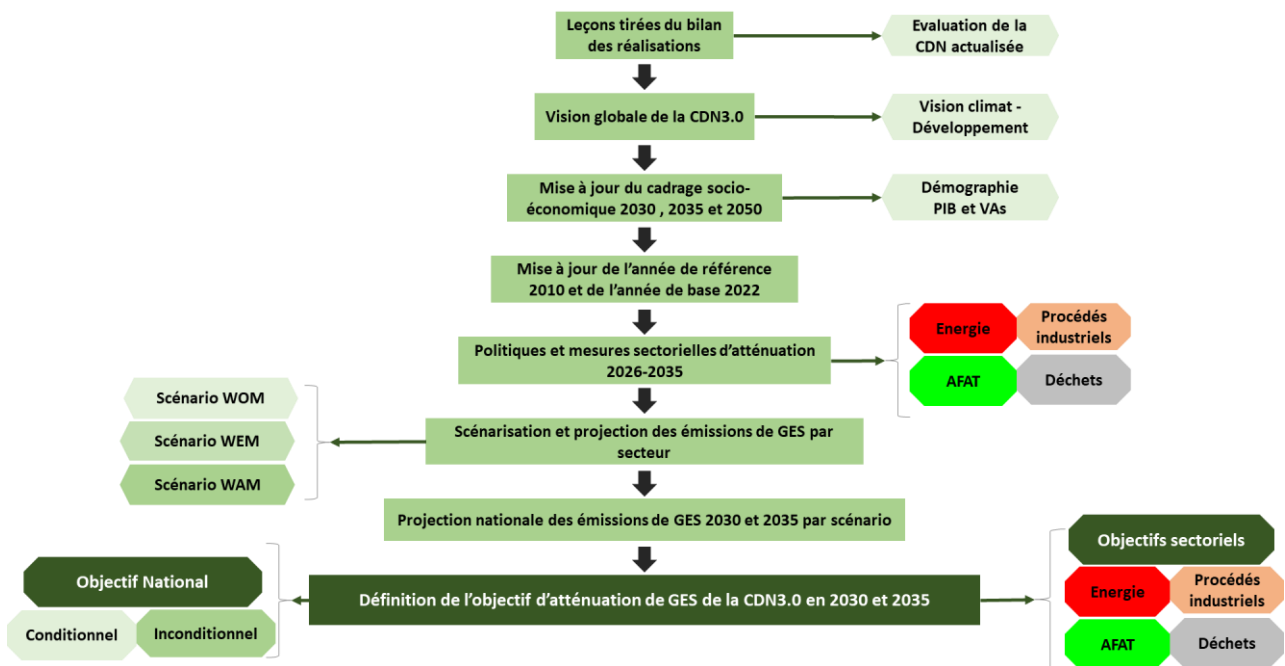


Figure 9: Démarche méthodologique pour fixer les objectifs climatiques de la CDN 3.0

2.6.1.2 Méthodologie de calcul des émissions

Le calcul des émissions des GES est conforme aux lignes directrices du GIEC 2006.

La valeur du potentiel de réchauffement global (PRG), utilisée pour exprimer les émissions et absorptions des GES en équivalent CO₂ est conforme aux directives du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, les facteurs utilisés figurent dans le tableau ci-après :

Tableau 4: Facteurs d'émissions utilisés dans la CDN 3.0

Gaz	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	SF ₆	HFCs		
					HFC-125	HFC-134a	HFC-143a
PRG (Durée d'intégration : 100 ans)	1	28	265	23 500	3 500	1 430	4 470

2.6.1.3 Scénarisation de l'atténuation des émissions des GES

Trois scénarii ont été pris en considération dans la projection des émissions des GES des secteurs : énergie, procédés industriels, déchets et AFAT.

- **Un scénario WOM** (Scénario Sans Mesures) : Ce scénario intègre uniquement les politiques et mesures (P&M) adoptées avant le 31 décembre 2015, reflétant une trajectoire BaU sans les bénéfices des mesures d'atténuation mises en place après cette date. Ce scénario montre une croissance continue des émissions, sans les effets des politiques post-2015. **Le WOM correspondrait au scénario Business as Usual (BaU).**
- **Un scénario WEM** (Scénario avec les Mesures Existantes) : Ce scénario est une mise à jour du scénario BaC de la SNBC 1 Énergie (2021), basé sur un objectif de réduction des émissions de facteur 5 pour un réchauffement de 2°C. Les émissions y intègrent les effets des mesures en vigueur jusqu'en 2022, entraînant une baisse par rapport au scénario WOM. Ce scénario démontre un ralentissement des émissions grâce aux mesures **en place jusqu'en 2022.**
- **Un scénario WAM** (scénario avec Mesures Additionnelles) : Ce scénario actualise le scénario "zéro émissions nettes" (ZEN) de la SNBC 2 Énergie (2023), aligné sur l'objectif de 1,5°C. Il inclut les dernières stratégies et actions planifiées, visant à atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions pour 2035 et au-delà, comme la stratégie énergétique à l'horizon 2035. **Le WAM correspondrait au scénario de la CDN3.0.**

2.6.2 Émissions sectorielles des GES

2.6.2.1 Secteur de l'énergie

Les travaux de prospective des politiques et mesures d'atténuation ont fait l'objet d'une forte concertation avec l'ensemble des parties prenantes opérant dans le secteur de l'énergie. Le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie a assuré la coordination d'un groupe de travail regroupant les principaux organismes publics concernés par la politique d'atténuation dans le secteur de l'énergie (ETAP, STEG, ANME, STIR, ONEM, ITCEQ, INS). Le scénario WAM étant le scénario le plus ambitieux en termes d'atténuation des émissions des GES, il a été retenu comme représentatif de l'objectif conditionnel de la CDN 3.0. Ce scénario traduit les objectifs énergétiques et l'ambition climatique de la stratégie énergétique 2035, adoptée par le gouvernement Tunisien en avril 2023.

Conformément aux conclusions du premier bilan climatique, le scénario énergétique de la CDN 3.0 vise l'accélération de la transition énergétique et l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, particulièrement à travers le renforcement de l'efficacité énergétique, le déploiement massif des énergies renouvelables et le recours aux infrastructures énergétiques durables.

Les politiques et mesures d'atténuation considérées dans le secteur de l'énergie ont porté essentiellement sur :

- L'accélération du programme des énergies renouvelables pour la production d'électricité.
- Le développement des programmes sociaux d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour lutter contre la précarité énergétique.
- Le renforcement des contrat-programmes d'efficacité énergétique, notamment dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment.
- La consolidation du programme de cogénération dans les secteurs industriel et tertiaire.
- La promotion de la mobilité électrique.
- La mise en place des plans de déplacement urbain dans les grandes villes.
- La promotion de l'autopartage dans le transport, le télétravail & digitalisation des services administratifs pour réduire la demande de déplacement.
- Le renforcement de l'infrastructure de transition énergétique, notamment dans le secteur électrique.

- Le renforcement du rôle du Fonds de Transition Énergétique (FTE) comme instrument essentiel de soutien à la politique de transition énergétique.

Les émissions des GES dues au secteur de l'énergie, devraient passer de 30,7 MtéCO₂ en 2010 à 22,6 MtéCO₂ en 2035, soit une baisse significative d'environ 26%.

La répartition des émissions des GES du secteur de l'énergie par source met en exergue une baisse substantielle des émissions fugitives qui ne représenteraient que 5% des émissions totales du secteur de l'énergie en 2035.

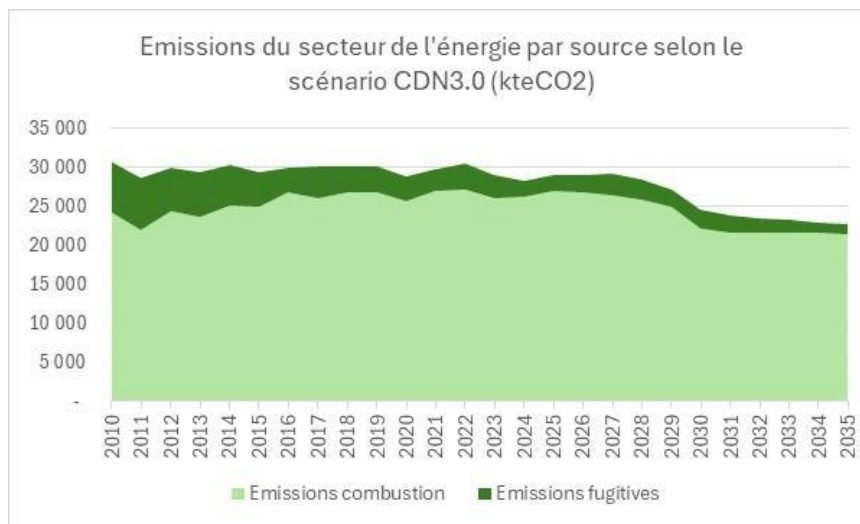


Figure 10: Émissions des GES du secteur de l'énergie, selon le scénario de la CDN 3.0

En ce qui concerne les émissions dues à la combustion, la baisse en termes absolus, sur la période 2026-2035, est le résultat de la mobilisation de quatre principaux leviers :

- Le renforcement de la politique d'efficacité énergétique pour maîtriser l'évolution de la demande d'énergie. L'intensité énergétique primaire devrait connaître une baisse annuelle moyenne de 3,5 % entre 2026 et 2035 ; l'économie Tunisienne devrait consommer plus de trois fois moins d'énergie en 2035 par rapport au niveau actuel.
- L'émergence de la sobriété énergétique en tant que levier pour un changement de comportement dans les différents secteurs de la consommation énergétique finale.
- Le déploiement massif de l'utilisation des énergies renouvelables pour diversifier le bouquet énergétique et décarboner la production d'électricité. En 2035, la part des énergies renouvelables devrait atteindre au moins 50% du mix électrique et réduire par conséquent drastiquement les émissions des GES dues à l'utilisation du gaz naturel dans la génération d'électricité.
- Le renforcement de l'électrification des usages des différents secteurs de la consommation énergétique finale, la part de l'électricité devrait atteindre près de 33% de la consommation finale en 2035, contre 22% en 2022.

2.6.2.2 Secteur des procédés industriels

Dans le secteur des procédés industriels, les actions d'atténuation ont été planifiées comme suit :

- Secteur cimentier : L'action d'atténuation, consistant en la baisse du ratio clinker/ciment, sera préparée (caractérisation des ciments composés à commercialiser, aspects réglementaires, systèmes de contrôle, etc.) d'ici 2030 et son opérationnalisation sera planifiée à partir de 2031, faisant passer le ratio clinker/ciment à 0,839 en 2035.

- Groupe chimique tunisien : Installation du destructeur catalytique du N₂O dans le cadre du programme NACAG, la mise en exploitation du projet est prévue en 2026.
- Gaz fluorés (HFC) : Après la ratification de l'amendement de Kigali par la Tunisie en mars 2021, l'exécution de la stratégie nationale de réduction progressive des HFCs a déjà démarré, avec le lancement d'un système d'information contrôlant les importations, des actions réglementaires, et des programmes de renforcement des capacités et de certification des techniciens intervenant dans le secteur du froid. Le programme se prolongera donc, en conformité avec les préconisations de l'amendement de Kigali.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions permettrait de cumuler 2,4 millions de tCO₂ de réductions des émissions sur toute la période 2026-2035.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des émissions des GES du secteur des procédés industriels dans le scénario CDN 3.0 :

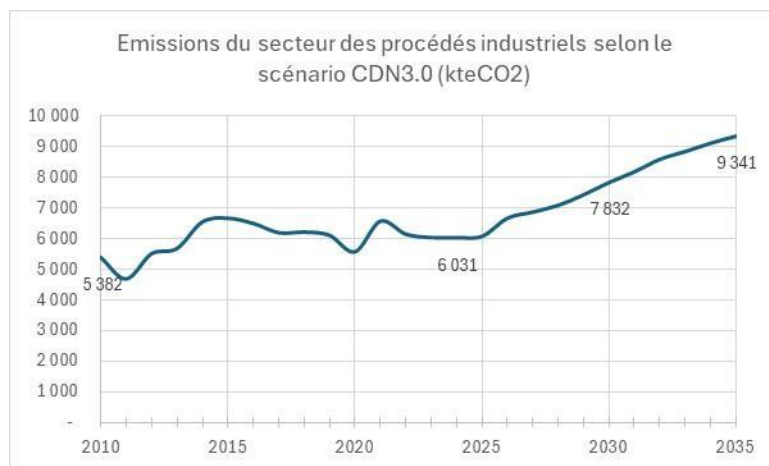


Figure 11: Émissions des GES du secteur des procédés industriels, selon le scénario de la CDN 3.0

Au final, le scénario de la CDN 3.0 dans le secteur des procédés prévoit un niveau d'émissions des GES de 7,8 MtéCO₂ en 2030 et 9,3 MtéCO₂ en 2035, soit une hausse moyenne de 2,2% par an par rapport au scénario BaU sur la période 2010-2035. Selon le scénario BaU, les émissions atteindraient 9,7 MtéCO₂ en 2035, soit une croissance annuelle de 3,7%.

2.6.2.3 Secteur de l'AFAT

Dans la CDN3.0, les actions de la CDN actualisée de 2021 ont été ajustées à la lueur des avancées réalisées sur la période 2026-2035. Les principales mesures sont les suivantes :

- Programmes intégrés comportant de multiples actions de restauration des paysages agricoles, forestiers et pastoraux dégradés, et engendrant une augmentation des absorptions (par la biomasse et par les sols). Ces programmes devraient s'accélérer de façon à couvrir 487.000 hectares d'ici 2030, et un total de 855.000 hectares d'ici 2035.
- Agriculture biologique : Poursuite du même programme de développement que dans la CDN actualisée d'ici 2030, et une légère progression au-delà de 2030.
- Intensification des efforts de lutte contre les incendies des forêts de façon à les limiter les espaces forestiers affectés à 3000 hectares en moyenne annuelle d'ici 2030, et poursuite des efforts en vue de les plafonner à 1000 hectares par an au-delà de 2030.
- Intensification des efforts d'optimisation de l'utilisation des engrais minéraux de synthèse.
- Programme intégral de réduction du gaspillage agricole, sous toutes leurs formes, dans la gestion de la production agricole, le stockage des récoltes, et leur transport, mais aussi et surtout au niveau de la consommation alimentaire.
- Valorisation des fientes de volailles (compostage et énergie).

- L'intensification de l'usage des margines comme amendement dans les sols agricoles ;
- Programme d'amélioration de l'alimentation animale visant la réduction des émissions entériques découlant de l'activité d'élevage.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions permettrait de cumuler sur la période 2026-2035 environ 22 millions de t_éCO₂ entre réductions des émissions (7,5 Mt_éCO₂) et hausse des absorptions (14,2 Mt_éCO₂).

Sur cette base, le graphique ci-après présente la trajectoire des émissions nettes du secteur de l'AFAT selon le scénario de la CDN 3.0.

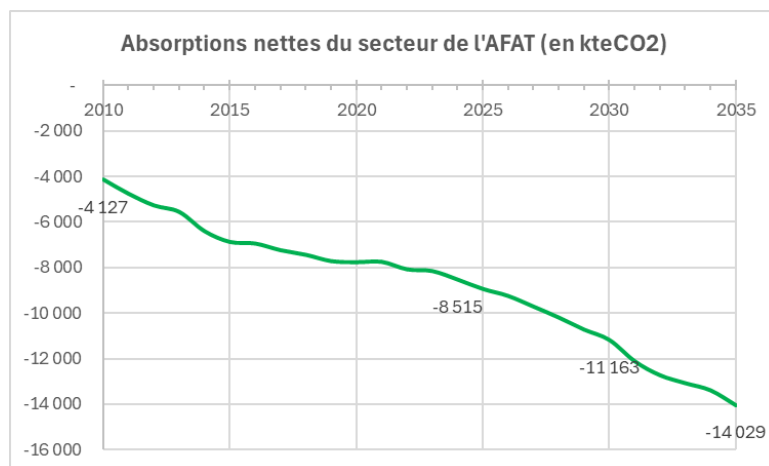


Figure 12: Emissions nettes du secteur de l'AFAT, selon le scénario de la CDN 3.0

Au final, le scénario de la CDN 3.0 dans le secteur AFAT se traduirait par une multiplication par un facteur supérieur à 3 du bilan net d'absorption entre 2010 et 2035, soit une amélioration des absorptions d'environ 4 MteCO₂ en 2035 par rapport au scénario BaU.

2.6.2.4 Secteur des déchets

Le secteur de déchets est composé des déchets solides et des déchets liquides.

Pour les déchets solides, les principales actions à entreprendre dans le cadre de la CDN3.0 consistent essentiellement à :

- Réduire de 10% la quantité des déchets ménagers et assimilés produits (kg/hab/jr) en 2035, par rapport à 2020 ;
- Atteindre un taux de recyclage matière de 20% en 2035 en milieu urbain ;
- Atteindre un taux de valorisation organique (compost) et/ou énergétique (RDF et power) de 40% en 2035 ;
- Réduire la mise en décharge de 60% en 2035, à travers le traitement mécano-biologique des déchets (TMB) et la production de RDF en amont des décharges contrôlées ;
- Systématiser le dégazage sur les décharges contrôlées à partir de 2026 ;
- Généraliser la valorisation « biogas-to-power » dans les décharges équipées de systèmes de dégazage (Impacts GES crédités dans le secteur de l'énergie) ;
- Valorisation énergétique des margines (impacts GES crédités dans le secteur de l'énergie) et dont les impacts en termes des GES sont crédités au secteur de l'énergie.

Pour le secteur de l'assainissement, les objectifs conditionnels de la CDN actualisée pour l'année 2030 sont tous maintenus, et comprendront donc les principales actions suivantes :

- Amélioration du taux de prise en charge des eaux usées à hauteur de 70% en 2030 et de 75% en 2035 ;
- Amélioration de la gestion des stations de traitement (STEP) (urbaines et rurales), notamment par la réhabilitation de plusieurs d'entre elles, visant une diminution de 15% des émissions par rapport au BaU en 2030, et 38% en 2035 ;
- Amélioration du branchement industriel et baisse de la DCO (traitement aérobie et optimisation de la gestion), visant une diminution de 25% des émissions par rapport au BaU en 2030, et 50% en 2035 ;
- Valorisation des boues (en milieu agricole et éventuellement en cimenteries), visant une diminution de 50% des émissions dues au stockage de la boue par rapport au BaU en 2030, et 70% en 2035 ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique en misant sur les solutions technologiques les plus ambitieuses et notamment le développement de la cogénération, et sur la maximisation de l'utilisation du photovoltaïque dans la satisfaction de la demande électrique de l'ONAS (impacts GES crédités dans le secteur de l'énergie).

La mise en œuvre de l'ensemble des actions dans l'ensemble du secteur des déchets permettrait de cumuler 5,4 millions de t CO_2 de réductions des émissions sur toute la période 2026-2035.

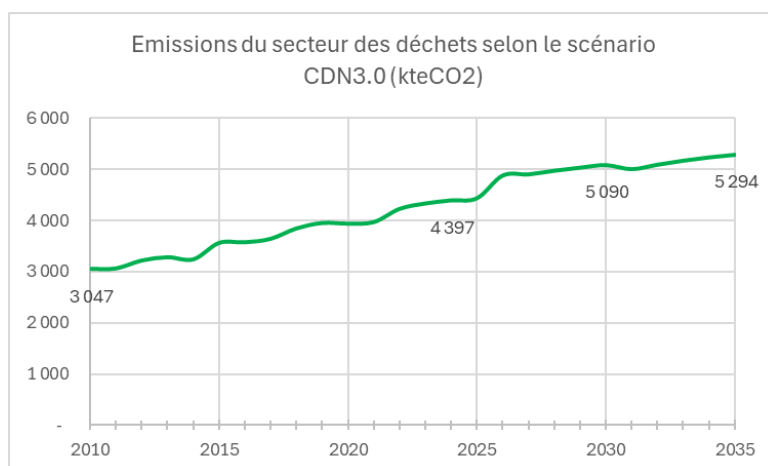


Figure 13: Emissions des GES du secteur des déchets, selon le scénario de la CDN 3.0

Au final, le scénario de la CDN dans le secteur des déchets prévoit un niveau d'émissions des GES de 5,1 Mt CO_2 en 2030 et de 5,3 Mt CO_2 en 2035, soit une hausse moyenne de 2,2 % par rapport au BaU par an sur la période 2010-2035, alors qu'il aurait atteint 6,3 Mt CO_2 selon le scénario tendanciel (BaU).

2.7 Émissions escomptées à l'échelle nationale

2.7.1 Trajectoires des émissions des GES

En termes absolus, sur la base de la compilation des travaux sectoriels, le graphique ci-après présente la trajectoire des émissions de la CDN 3.0 :

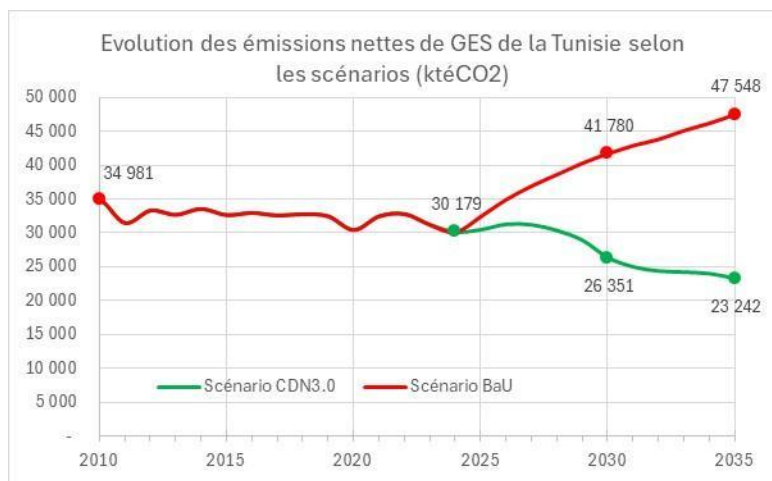


Figure 14: Evolution des émissions nettes des GES de la Tunisie de 2010 à 2035, selon les scénarios BaU et CDN 3.0

Les émissions nettes passeraient d'environ 35 MteCO₂ en 2010 à 47,5 MteCO₂ en 2035 selon le scénario BaU et 23,2 MteCO₂ selon le scénario de la CDN3.0 (conditionnel et inconditionnel).

L'analyse des barrières à la mise en œuvre des différentes options d'atténuation requises pour atteindre les objectifs visés, a permis de répartir l'objectif global en deux cibles distinctes : conditionnelles et inconditionnelles, comme le montre le graphique suivant :

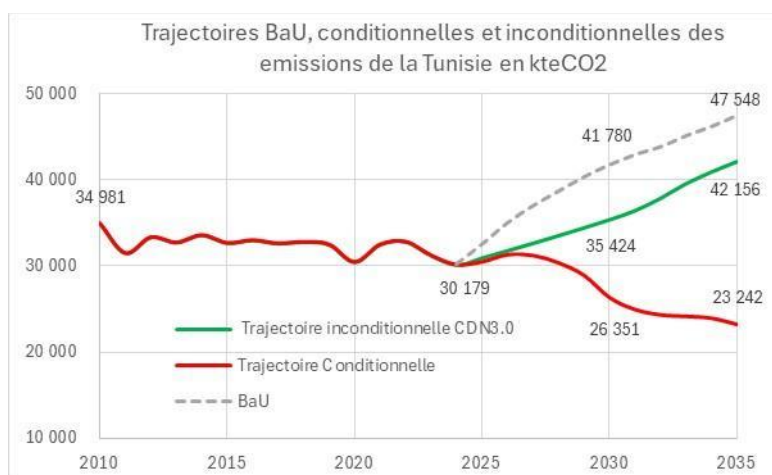


Figure 15: Evolution des émissions nettes des GES de la Tunisie de 2010 à 2035, selon les scénarios BaU, conditionnels et inconditionnels

Le tableau suivant présente le taux global d'évolution des émissions en 2030 et 2035 par rapport à celles de 2010, selon les trajectoires.

Tableau 5: Taux d'évolution des émissions des GES selon les trajectoires

Scénario	2030	2035
Scénario BaU	+19 %	+36 %
Trajectoire inconditionnelle	+1 %	+21 %
Trajectoire conditionnelle	-25 %	-34 %

2.7.2 Réduction des émissions des GES

Les émissions des GES évitées cumulées sur la période 2026-2035 seraient d'environ 150 MteCO₂, réparties entre les secteurs comme suit :

Structure des émissions évitées cumulées sur 2026-2035

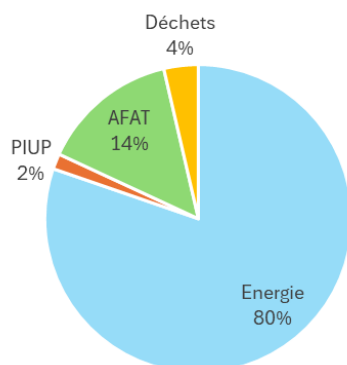


Figure 16: Structure des émissions GES évitées par la CDN 3.0 cumulées sur la période 2026-2035 selon les secteurs

Réductions des émissions de GES résultant de l'effort national et de l'appui international

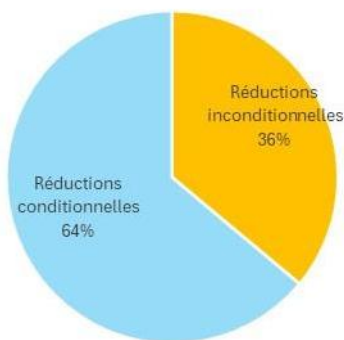


Figure 17: Répartition des émissions GES évitées par la CDN 3.0 cumulées sur la période 2026-2035 entre l'objectif conditionnel et l'inconditionnel

Le secteur de l'énergie représenterait la part la plus importante, soit 80% du total des émissions évitées.

La réalisation de l'objectif conditionnel permettra une réduction cumulée des émissions des GES de 64% des émissions totales évitées cumulées sur la période 2026-2035, alors que l'objectif inconditionnel permettra une réduction de 36%.

2.8 Autres informations : Impacts en termes de développement durable

Outre la réduction des émissions des GES, la mise en œuvre des objectifs d'atténuation aura des impacts positifs significatifs en termes de développement durable, que l'on pourrait résumer comme suit :

- Les économies d'énergies fossiles, réalisées grâce au programme de transition énergétique mis en œuvre dans le cadre de la CDN 3.0, s'élèveraient à environ 47 Mtep sur la période 2026-2035 dont environ 21 Mtep provenant de l'efficacité énergétique et 26 Mtep provenant des énergies renouvelables (substitution aux énergies fossiles).
- Une réduction importante de la facture énergétique du pays qui atteindrait, aux prix internationaux moyens d'importation de l'énergie de 2024, environ 30,2 milliards de dollars USD sur la période 2026-2035 dont 15,6 milliards dollars USD imputables aux énergies renouvelables et 14,6 milliards de dollars USD à l'efficacité énergétique.
- Les économies sur la consommation d'énergie primaire se traduiraient par un gain sur les subventions publiques aux produits énergétiques, comme l'électricité, le gasoil, le GPL domestique, etc. Aux conditions de subventionnement des produits énergétique de 2024, les gains cumulés liés à la subvention publique sur la période 2026-2035 s'élèverait à 16,8 milliards de dollars USD dont environ 10 milliards dollars USD provenant du programme des énergies renouvelables et 6,8 milliards de dollars USD de l'efficacité énergétique.
- Dans le secteur AFAT, les programmes d'atténuation auraient de multiples conséquences économiques bénéfiques, du fait, tout d'abord, du remplacement de l'espace rural au cœur du développement du pays, en réinjectant des ressources supplémentaires significatives soutenant le scénario CDN 3.0. Par ailleurs, les pratiques de l'agriculture biologique, l'optimisation de l'utilisation des engrais chimiques, l'amélioration de la qualité du fumier et valorisation organique des déchets animaux permettront une réduction de la pollution du milieu agricole (sols et eaux), et donc la préservation de ce capital vital.

-
- Dans le secteur des déchets (déchets solides et assainissement), les programmes de valorisation permettront l'optimisation de l'utilisation des ressources nationales. Ils induiront également une meilleure préservation des sols, des ressources en eau, et de la santé publique grâce à une meilleure gestion des déchets solides et liquides. Les programmes d'atténuation dans le secteur de l'assainissement permettront également une optimisation de l'exploitation des ressources en eau, grâce à la réutilisation des eaux usées traitées.

Sur le plan social, la mise en œuvre de la composante énergie de la CDN 3.0 devrait permettre la création d'au moins 27000 équivalent-emplois permanents directs. A cela s'ajoute la création d'activités génératrices d'emplois dans tous les autres secteurs (AFAT, déchets et procédés industriels).

De plus, le programme de transition énergétique, permet de réduire la précarité énergétique des ménages les plus vulnérables, notamment à travers les programmes de maîtrise de l'énergie destinés à cette catégorie de ménages, comme les programmes Prosol Elec économique et Prosol Elec social d'équipement PV des ménages à faible revenu et le PromoLED de diffusion des lampes LED au profit de cette catégorie de ménages, etc.

Par ailleurs, les programmes visant la restauration des écosystèmes et des sols, et l'amélioration des rendements des activités liées (production de denrées alimentaires, amélioration du bilan fourrager pour l'alimentation du bétail, etc.) contribueront directement aux objectifs des autres conventions (biodiversité, désertification). Ils induiront surtout une hausse des revenus de la population rurale ce qui entraînera une répartition plus juste et plus équitable des fruits de la croissance à l'ensemble des catégories rurales (femmes, jeunes, métiers défavorisés), et donc une stabilisation des populations en milieu rural.

3 Priorités de la CDN 3.0 dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques

3.1 Principales vulnérabilités de la Tunisie et situation de référence

En 2025, l'INM¹ a réalisé une modélisation du climat, selon les modèles SSP2-4.5 et SSP5-8.5 aux horizons 2050 et 2100 sur la base d'une période historique 1991-2020. Ces projections climatiques montrent une forte augmentation de la température et une baisse significative des précipitations par rapport à la moyenne comme le montre le tableau suivant :

Tableau 6: Variation de la température et des précipitations en 2050 et 2100 selon les scénarios SSP5-8.5 et SSP2-4.5

	Scénario SSP2-4.5		Scénario SSP5-8.5	
	2050	2100	2050	2100
Augmentation de la température moyenne	1,6°C	2.5°C	2.2°C	5.0°C
Baisse des précipitations moyennes	9,3%	14,3%	12%	26%

Source : INM, 2024

Compte tenu de ces changements de paramètres climatiques, les domaines les plus vulnérables de la Tunisie sont, notamment les ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, la biodiversité et les écosystèmes, le littoral et les aménagements côtiers, le tourisme et l'aménagement du territoire.

Si la Tunisie ne gère pas de manière urgente les risques liés aux changements climatiques, selon la Banque Mondiale, l'économie pourrait se contracter de 3,4 % en termes de PIB d'ici 2030 (près de 5,6 milliards DT, soit 1,8 milliard USD par an en valeur actuelle nette). Les pertes annuelles dues aux pénuries d'eau, à l'érosion côtière et aux inondations, atteindraient 6,4 % du PIB en 2050, soit 10,4 milliards DT (3,4 milliards USD) en valeur actuelle nette².

En conséquence, le secteur agricole serait particulièrement touché, sa valeur ajoutée devrait diminuer de 15 % d'ici à 2030 (et de 29 % d'ici à 2050). Une baisse de la production agricole réduirait les exportations nettes, tandis que les importations augmenteraient pour combler l'écart entre l'offre et la demande. En conséquence, le déficit de la balance courante se détériorerait de plus de 6 % en 2030. Cela exacerberait l'équilibre extérieur déjà fragile de la Tunisie. En outre, d'ici à 2030, le taux de pauvreté augmenterait à 21.3 %, cela équivaut à 1,5 point de pourcentage d'augmentation par rapport au scénario de référence.

Le tableau suivant présente une synthèse des principaux risques liés au changement climatique pour les différents domaines clés de la vulnérabilité climatique de la Tunisie.

¹ . Document interne. A paraître prochainement.

² Selon le rapport de la Banque Mondiale « Climat et Développement » publié en 2023

Tableau 7: Impacts et risques climatiques selon les domaines clés en Tunisie

Domaines	Impacts et risques climatiques
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des ressources en eau conventionnelle allant de 20 % à 38 % d'ici 2050, selon les scénarii - Diminution des eaux souterraines de 40% - Baisse du volume des eaux souterraines de 32% au Nord du pays qui accapare 62% du volume total en 2020. - Augmentation de la demande en eau et conflits d'usages. - Surexploitation des nappes souterraines et baisse des stocks d'eau et capacités de mobilisation affectées. - Dégradation de la qualité des eaux et salinisation des nappes littorales.
Agriculture et la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Chute d'environ un tiers de la production nationale de céréales, affectant particulièrement le blé tendre, l'orge et le blé dur. - Baisse de la production de l'huile d'olive de 11% et 60% selon les scénarii et les horizons. - Baisse de la production des Viandes rouges pastorales de 21% à 40%, selon les scénarii et les horizons. - Baisse significative de produits de la pêche côtière artisanale, et de manière spécifique la pêche à la Charfia et la pêche à pieds des palourdes du fait de la hausse du niveau de la mer.
Santé et services de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération des maladies hydriques sous l'effet de la dégradation de la qualité des ressources d'eau potable et leur raréfaction, notamment pour les populations pauvres en zones rurales - Multiplication des maladies respiratoires, d'infarctus et d'accidents vasculaires sous l'effet de l'augmentation des canicules, des îlots de chaleur et l'augmentation de la teneur en CO2 de l'atmosphère - Augmentation de la malnutrition liée à la baisse de la production agricole due à la multiplication des épisodes de sécheresse et des inondations ainsi qu'à leurs amplitudes.

Tableau 8: Impacts et risques selon les domaines clés en Tunisie (Suite)

Domaines	Impacts et risques climatiques
Biodiversité et écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - La Tunisie totalise 69 ensembles d'écosystèmes naturels et 12 ensembles d'agrosystèmes, qui seront affectés de manière différenciée selon leur localisation par la réduction des précipitations et l'intensification des épisodes extrêmes de sécheresse et de canicules - Les territoires du centre et du sud de la Tunisie seront particulièrement affectés. - Modifications profondes des écosystèmes forestiers affectant le développement voire la survie de certaines espèces végétales et animales : croissance, capacité de régénération, érosion du sol, diversité des forêts, risques accrus des feux incontrôlés, d'attaques de ravageurs, maladies, etc.³ - Dégradation prononcée des écosystèmes oasiens productifs, suite à la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des sols oasiens et la prolifération des maladies des palmiers dattiers et du couvert végétal oasien, - Risque de perdre entre 17 et 20% de la valeur de la subéraie de chêne liège du Nord-ouest, l'un des écosystèmes les plus riches en biodiversité de Tunisie - Perte de production de bois d'au moins de moitié dans les forêts de Pin d'Alep. - Dégradation des écosystèmes littoraux et de la biodiversité marine sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer (ENM)
Le littoral et les aménagements côtiers	<ul style="list-style-type: none"> - Elévation moyenne du niveau de la mer de 60 à 100 cm, selon les côtes et selon les scénarii climatiques - Risque de submersion des terres basses côtières particulièrement vulnérables et de plus de 3000 ha de zones industrielles, de zones touristiques et résidentielles. - Pertes agricoles potentielles estimées à 14% des cultures annuelles et 9% des cultures irriguées, à cause de la submersion des terres agricoles basses - Menace de la submersion de plus de 23% de la superficie des zones insulaires (environ 69 171 hectares au total), notamment les îles de Kuriates, Kneiss et El Bibane. - Dégradation de la qualité des eaux et salinisation des nappes littorales.
Le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation du tourisme balnéaire suite au retrait des plages dû à l'ENM - Diminution de la biodiversité et dégradation des écosystèmes et des paysages marins et terrestres - Augmentation du coût d'exploitation des hôtels (gestion de l'eau et de l'énergie) - Conflits d'usage sur les ressources naturelles et tensions accrues sur l'approvisionnement alimentaire - Augmentation des épisodes de forte canicules et réduction de l'attractivité touristique de la Tunisie
L'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Les épisodes de sécheresse intense accéléreront l'abandon des terres pluviales par les petits agriculteurs ce qui induirait un exode climatique vers les grandes villes - Augmentation des vagues de chaleurs, de la pollution de l'air et des îlots de chaleur dans les grandes villes - Endommagement des bâtiments et des infrastructures urbaines suite aux inondations et des extrêmes climatiques

3.2 Processus de planification

Compte tenu du caractère « Local » de la problématique d'adaptation aux changements climatiques, le processus de planification adopté combine à la fois l'approche territoriale et la planification au

³. DALY H. & GADER G 2015 : Une approche économique pour choisir les options d'adaptation des forêts au changement climatique : Application à la forêt de chêne liège en Tunisie. **XIVe CONGRES FORESTIER MONDIAL** Durban, Afrique du Sud, 7-11 septembre 2015.

https://www.researchgate.net/publication/281465123_Une_approche_economique_pour_choisir_les_options_d%27adaptation_des_forets_au_changement_climatique_Application_a_la_foret_de_chene_liege_en_Tunisie?enrichId=rgreg-cefeabf4e142d6c2535f5b89cb3da66b-XX&enrichSource=Y292ZXJQYWdIOzi4MTQ2NTEyMztBUzoyNzAwNjAxMjgzMDUxNTJAMTQ0MTM5ODc2MDA2OA%3D%3D&el=1_x_3&_esc=publicationCoverPdf

niveau national. Ceci permettra une meilleure prise en considération des spécificités de chaque région et leur intégration dans les stratégies et politiques de développement sectoriel.

3.2.1 Approche territoriale

En vue de faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification de l'aménagement du territoire aux niveaux national et local, une cartographie des zones à « haut risque climatique », par rapport aux aléas climatiques, a été élaborée, en prenant en considération les risques suivants :

- Sécheresse
- Vagues de chaleur/canicules
- Inondations par ruissellement
- Inondations par débordement
- Élévation du Niveau de la Mer (ENM)
- Feux de forêts.

Sur la base des risques climatiques significatifs au niveau des territoires, des chaînes d'impacts ont été développées pour mettre en exergue les effets potentiels de ces risques sur les secteurs économiques clés au niveau de chaque région. Une concertation élargie avec les acteurs de chaque région a été ensuite conduite pour identifier et prioriser les mesures d'adaptation à entreprendre pour faire face aux effets potentiels des risques climatiques jugés significatifs.

3.2.2 Approche sectorielle au niveau national

Une série de réunions bilatérales avec les principaux acteurs concernés au niveau central a eu lieu. L'objectif étant de :

- Faire remonter les préoccupations des acteurs locaux et présenter les mesures d'adaptation prioritaires qui ont été identifiées au niveau territorial.
- Echanger sur les stratégies et programmes planifiés et
- Définir les cibles d'adaptation au niveau national.

A la suite de ces rencontres, un réarrangement des mesures d'adaptation, issues des ateliers régionaux, ainsi que des différentes stratégies et programmes sectoriels a été effectué selon les domaines thématiques identifiés dans les travaux et résultats du processus de l'objectif mondial de l'adaptation (GGA).

3.3 Objectifs et cibles de l'adaptation en Tunisie

Le processus de planification (approche territoriale et approche sectorielle au niveau national), a permis de consolider les résultats des concertations au niveau régional avec les stratégies et programmes d'adaptation au niveau central et rectifier certaines références et cibles en fonction des capacités de mise en œuvre des acteurs concernés.

Les résultats obtenus, ont été organisés, selon les sept (07) domaines thématiques en parfaite harmonie avec le processus de l'objectif mondial d'adaptation (GGA) :

- Pour chaque domaine, une vision, des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels sont définis ;
- Les objectifs opérationnels sont détaillés en y ajoutant :
 - Une valeur de référence quantifiée qui sert à évaluer les progrès réalisés aux horizons 2030 et 2035.
 - Des cibles quantifiées par rapport aux objectifs précédemment définis et aux mêmes horizons.

Les tableaux des objectifs opérationnels et les cibles fixées à l'horizon 2035 pour atteindre les objectifs stratégiques des sept domaines thématiques sont présentés en annexe.

3.3.1 Sécurité alimentaire, agriculture & pêche

En vue d'assurer une sécurité alimentaire stable et une nutrition adéquate pour tous, la Tunisie vise à rendre les productions agricoles, l'approvisionnement, le stockage et la distribution des denrées alimentaires résilientes aux changements climatiques.

Ainsi deux objectifs stratégiques ont été définis.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Promouvoir une agriculture résiliente aux changements climatiques, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques.

Il s'agit d'améliorer la capacité d'adaptation de toutes les pratiques agricoles (pluviale, irriguée, de montagne, paysanne, biologique, agroécologique, etc.) ainsi que les secteurs de la pêche et l'aquaculture.

Les améliorations visées de la résilience passent par les semences, les paquets technologiques, les chaînes de production, l'usage des engrais, le stockage, la transformation et la commercialisation.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Digitalisation du secteur agricole, régionalisation des investissements et soutiens multiples aux petits et moyens exploitants et aux ouvriers

Il s'agit de promouvoir l'agriculture dite « intelligente » ou « moderne », ce qui aiderait à renforcer la résilience du secteur agricole. Cet objectif nécessitera une implication forte de la part des acteurs du terrain et en particulier les agriculteurs, pour digitaliser et organiser le secteur, ses services, ses acteurs et même son financement.

3.3.2 Ressources en eau et assainissement

La Tunisie vise à réduire considérablement les pénuries d'eau d'origine climatique et renforcer la climato-résilience des secteurs stratégiques face aux risques liés à l'eau en vue de rendre l'approvisionnement en eau et l'assainissement résilients aux changements climatiques et l'accès à l'eau potable sûre et abordable pour tous. Les objectifs stratégiques suivants ont été définis :

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Assurer un accès durable, inclusif et équitable à l'eau et à l'assainissement

En vue d'assurer l'accès à l'eau des populations, des systèmes, des écosystèmes et des économies, la Tunisie compte développer et mettre à jour des approches, méthodologies et outils qui permettent de mobiliser toutes les ressources hydriques encore possibles, réduire les pertes et optimiser l'eau verte, ce qui permettra d'avoir une meilleure gestion de la ressource et un partage équitable entre les différents acteurs économiques. Il s'agit aussi de doubler d'effort pour valoriser au mieux le potentiel national en eaux usées à travers notamment, le renouvellement, l'extension et la réhabilitation des stations d'épuration (STEPS).

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Stabiliser la demande et améliorer l'offre par un recours progressif et soutenu aux eaux non conventionnelles

Pour stabiliser la demande en eau des utilisateurs et améliorer l'offre, la Tunisie compte changer d'approche qui soit basée sur la gestion du disponible et non de la demande, accompagnée d'un engagement fort pour améliorer l'efficacité et l'efficience du système actuel. Ainsi, le changement de techniques culturales, la réhabilitation des systèmes de distribution, le recours aux innovations technologiques, l'extension du réseau de stations de dessalement et l'amélioration de la qualité des eaux usées traitées, sont des solutions prévues dans la présente CDN et qu'il va falloir opérer rapidement et de manière coordonnée.

3.3.3 Santé et services de santé

Le changement climatique engendre des risques de santé qui exigent vigilance, mobilité et efficacité dans la riposte. En effet, l'augmentation des températures, l'exposition à des événements extrêmes, les maladies à transmission vectorielle, les difficultés d'accès aux ressources naturelles et l'altération de leur qualité, sont autant de phénomènes qui affectent de manière différenciée les populations et notamment, les personnes les plus vulnérables : personnes âgées, individus souffrant de maladies chroniques, femmes enceintes, personnes travaillant en extérieur, enfants en bas âge, populations précaires, personnes sans-abris.

Ainsi, pour y faire face, la Tunisie vise à promouvoir les services de santé résilients aux impacts des changements climatiques et à réduire, de manière notable, la morbidité et la mortalité liées au climat, en particulier dans les communautés les plus vulnérables.

Dans cette optique, la Tunisie a besoin de renforcer la prestation des services aux niveaux régional et local afin d'améliorer la capacité d'intervention en situation d'urgence et d'assurer à la population un service minimum, garanti et fourni en temps opportun.

Ce domaine présente un seul objectif stratégique :

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Les risques sanitaires liés au changement climatique sont maîtrisés et leur prise en charge par le système de santé est effective et efficace.

3.3.4 Écosystèmes et biodiversité

La situation de la biodiversité ainsi que celle des écosystèmes naturels terrestres et marins du pays se dégrade de plus en plus, à cause des effets du changement climatique. Il est devenu aujourd'hui urgent de mener des actions pour améliorer leur résilience et les aider à faire face aux risques climatiques. Pour ce faire, les objectifs stratégiques suivants ont été établis.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes naturels sont maîtrisés et une politique transformationnelle qui renforce leur résilience et maintient voire augmente les biens et services qu'ils procurent est opérée

La diversité des écosystèmes naturels et leur complémentarité en Tunisie offrent des intérêts multiples aux secteurs, acteurs et sociétés et constituent un refuge précieux pour notre biodiversité autochtone et endémique, ce qui exige leur protection contre les effets anthropiques et naturels multiples dont le changement climatique. Ainsi, il est nécessaire d'opérer une politique transformationnelle qui renforce la résilience des écosystèmes, maîtrise ses impacts et maintient, voire augmente, les biens et services procurés par ces écosystèmes.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : La gouvernance des ressources naturelles est améliorée, leur résilience au changement climatique est augmentée et les biens et services des écosystèmes sont renforcés

En Tunisie, les espaces naturels, les parcs et les réserves sont dans un état de dégradation important et l'amélioration de leurs situations nécessite une volonté de changement qui passe par l'amélioration de leur gouvernance (promulgation des textes de création, allègement des procédures, autonomie financière, etc.) et leur classement conformément aux classifications internationales du type RAMSAR, MAB.

3.3.5 Infrastructures et établissements humains

Les infrastructures et établissements humains sont de plus en plus exposés aux effets du changement climatique et il est devenu essentiel de renforcer leur résilience afin d'assurer la continuité et la durabilité des services essentiels au bien-être de la population. A cet effet, les trois objectifs stratégiques suivants ont été définis.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Renforcement de la résilience du littoral aux effets des changements climatiques

Cet objectif stratégique vise à renforcer la protection des côtes, à adapter les infrastructures critiques et à préserver les écosystèmes naturels, en combinant des mesures physiques, écologiques et de suivi scientifique.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Renforcer la Planification Territoriale pour une meilleure résilience des zones urbaines aux effets des changements climatiques

Les zones urbaines tunisiennes sont exposées aux inondations, à la sécheresse, aux vagues de chaleur et aux autres effets climatiques. Cet objectif stratégique vise à intégrer les risques climatiques dans la planification territoriale et urbaine, à mettre en place des outils de prévention et à renforcer la résilience des communes par des plans climat et des dispositifs réglementaires adaptés.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Améliorer le cadre du bâti et des établissements de base et renforcer le confort de vie des populations contre les extrêmes climatiques

La vulnérabilité des bâtiments et des établissements de base (santé, éducation, services essentiels) face aux aléas climatiques constitue un enjeu majeur. Cet objectif stratégique vise à sécuriser les infrastructures vulnérables et à établir un cadre normatif de construction résiliente pour toutes les nouvelles réalisations ou rénovations, afin d'assurer la continuité des services et la protection des populations.

3.3.6 Patrimoine culturel et savoirs

Les changements climatiques exercent des pressions importantes sur le patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel. En effet, les biens matériels sont exposés à des risques accrus liés aux phénomènes extrêmes tels que les inondations, les incendies ou d'autres formes de dégradation amplifiées par le changement climatique, alors que le patrimoine immatériel, incluant les connaissances et pratiques traditionnelles, est menacé par les déplacements de population susceptibles d'interrompre la transmission intergénérationnelle de ces savoirs essentiels à l'adaptation et à la résilience des communautés.

Pour faire face à cette situation, la Tunisie s'est fixée les objectifs stratégiques suivants :

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Promouvoir une approche territoriale intégrée de réhabilitation, protection et de promotion du patrimoine matériel et immatériel dans les régions

Il s'agit de renforcer les modes de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine. En effet, en mobilisant les savoirs, savoir-faire et infrastructures existants, ce processus peut devenir un levier de développement économique local et national, tout en améliorant la résilience sociale et en impliquant les populations dans la préservation du patrimoine matériel et immatériel.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Conserver et sauvegarder les pratiques et activités patrimoniales et/ou ancestrales

L'objectif est de permettre à un maximum de personnes de vivre décemment de leur métier en produisant une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain (économies d'énergie, autonomie du système, biodiversité domestique). Concrètement, cet objectif vise à protéger les savoir-faire et les pratiques traditionnelles (pêche, agriculture, artisanat) face aux impacts du changement climatique, en combinant formation, équipement et solutions écologiques adaptées aux territoires.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Implication des citoyens (femmes, jeunes, etc.) dans l'innovation et la valorisation économique, sociale et culturelle des patrimoines dans les régions

Cet objectif vise à mobiliser les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, pour valoriser le patrimoine matériel et immatériel par l'innovation culturelle, la création d'activités économiques locales et l'animation culturelle territoriale, tout en tenant compte des changements climatiques et leurs impacts.

3.3.7 Pauvreté et moyens de subsistance

Les mesures proposées dans ce domaine visent à promouvoir l'inclusion sociale et à atténuer les impacts du changement climatique sur la distribution des richesses. Il est de ce fait, impératif de renforcer les moyens de subsistance des groupes vulnérables notamment, les femmes, les seniors et les jeunes, en promouvant au niveau régional, le développement économique résilient au changement climatique.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Promouvoir un développement régional résilient au changement climatique, sobre en carbone qui offre du travail productif et décent pour tous.

Le nouveau enjeu du développement régional en Tunisie, consiste à repenser un développement régional équitable, solidaire et durable qui contribue à intégrer toutes les populations, générations, catégories sociales, et territoires. Dans cette optique, il est essentiel d'accompagner les régions afin qu'elles puissent exploiter pleinement leur potentiel de développement économique local et en tirer le meilleur profit. Chaque territoire dispose d'une richesse spécifique, qu'elle soit naturelle ou culturelle, qu'il convient de valoriser. Ainsi, les zones rurales peuvent s'appuyer sur leurs ressources écologiques, leur biodiversité et leurs paysages agricoles, tandis que les zones urbaines ont la possibilité de mettre en valeur leur patrimoine culturel et historique.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Diversifier les économies régionales et les opportunités d'emploi, favoriser l'inclusion sociale, consolider la place des femmes et des groupes vulnérables

La Tunisie a besoin d'accélérer sa marche vers un développement inclusif qui met les femmes au premier plan. Il en est visé de renforcer la participation des femmes à l'économie des régions et du pays et préparer les territoires à relever les défis d'une résilience durable.

3.4 Besoins en renforcement de capacités, transfert technologiques et accompagnement de la mise en œuvre des programmes

Les besoins en renforcement de capacités dans la composante adaptation ont été considérés à travers les domaines complémentaires du GGA et des domaines transversaux identifiés en concertation avec les acteurs concernés au niveau des territoires et au niveau central :

3.4.1 Les domaines complémentaires

Les domaines complémentaires ont été définis conformément à l'initiative de l'Objectif Mondial de l'Adaptation. Ils intègrent des actions d'appui à la mise en œuvre des objectifs opérationnels relatifs aux sept domaines thématiques. Dans ces domaines, la Tunisie vise des réalisations importantes, en termes de modélisation et d'évaluation des risques climatiques, d'anticipation des phénomènes extrêmes, de prise en compte de ces extrêmes dans la planification du développement, d'intégration des changements climatiques dans certaines formations académiques, de formation professionnelle et de vulgarisation.

Il s'agit également d'intensifier les activités dans les domaines tels que l'étude des impacts du changement climatique sur les secteurs vulnérables, le développement des technologies et des pratiques résilientes au climat, l'exploration des options basées sur la nature et l'évaluation de l'efficacité des stratégies d'adaptation et à co-bénéfiques au changement Climatique.

Par ailleurs, les secteurs techniques concernés par l'adaptation, auront tout à gagner en matière de rapportage et de transparence s'ils développent et mettent en œuvre rapidement leurs systèmes sectoriels de Monitoring, Evaluation et Apprentissage (MEL). Le bénéfice est encore plus important si

ces MELs sectoriels nourrissent un MEL National qui aiderait les instances nationales à suivre les progrès de mise œuvre de la CDN3.0 et évaluer la contribution de la Tunisie à l'atteinte de l'objectif mondial d'adaptation.

La vision recherchée à travers ces domaines complémentaires est que **« la Tunisie fournisse aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CDN, les conditions, moyens et compétences nécessaires pour honorer leurs engagements en matière de planification, de réalisation, de suivi évaluation et rapportage »**

Les objectifs opérationnels et leurs cibles visées à l'horizon 2035 des quatre domaines complémentaires, sont présentés dans l'annexe de ce document.

3.4.2 Les domaines transversaux

La proposition des domaines transversaux est une initiative nationale issue des concertations au niveau territorial et central ainsi qu'avec des groupes spécifiques, particulièrement les jeunes.

Certains des objectifs stratégiques et opérationnels qu'ils contiennent relèvent à la fois de l'adaptation, mais aussi d'aspect transversaux touchant à l'atténuation. Ces domaines couvrent quatre aspects importants :

1. Recherche scientifique et innovation
2. Renforcement des capacités et transfert des acquis et compétences
3. Implication des jeunes et des groupes leaders dans la mise en œuvre de la CDN3.0, amélioration de la résilience des familles, des femmes, des enfants et des seniors et maîtrise des flux migratoires
4. Gouvernances, synergies, diplomatie climatique et portage politique

La vision de la Tunisie à travers ces domaines transversaux est d'appuyer et accompagner les structures et acteurs nationaux pour produire, transmettre et exploiter les résultats de la recherche, valoriser les capacités entrepreneuriales et d'innovation des jeunes, drainer les efforts du secteur privé et associatif vers la lutte contre les changements climatiques et promouvoir les synergies intersectorielles.

Les objectifs opérationnels et leurs cibles visées à l'horizon 2035 des quatre domaines transversaux, sont présentés dans l'annexe de ce document.

3.5 Besoins en financement

Les besoins en financement pour la composante adaptation ont été évalués en se basant essentiellement sur les coûts estimés dans le cadre des études et des stratégies sectorielles existantes dont notamment, la stratégie eau 2050, la stratégie d'adaptation du littoral tunisien et la stratégie nationale de la biodiversité. L'évaluation a été basée également sur les estimations effectuées à partir des mesures préconisées dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone et résiliente au changement climatique (SNBC-RCC). Des ajustements et des actualisations de ses coûts ont été effectués par les experts et les groupes de travail pour tenir compte des différences de la temporalité des estimations effectuées dans ces différents documents.

Ainsi, les besoins en financement, évalués en cohérence avec les objectifs opérationnels, s'élevaient à environ 29 milliards dollars USD sur la période 2026-2035, répartis selon les domaines comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 9: Besoins de financement selon les domaines d'adaptation

Domaines thématiques	MUSD
Approvisionnement en eau et assainissement ⁴	10 697
Agriculture et alimentation ⁵	8 043
Santé et services de santé ⁶	30
Ecosystèmes et biodiversité ⁷	6 401
Infrastructure et établissements humains ⁸	1 730
Réduction pauvreté et protection groupes vulnérables ⁹	238
Patrimoine culturel et savoirs ¹⁰	16
Domaines complémentaires et transversaux ¹¹	1 850
Total	29 004

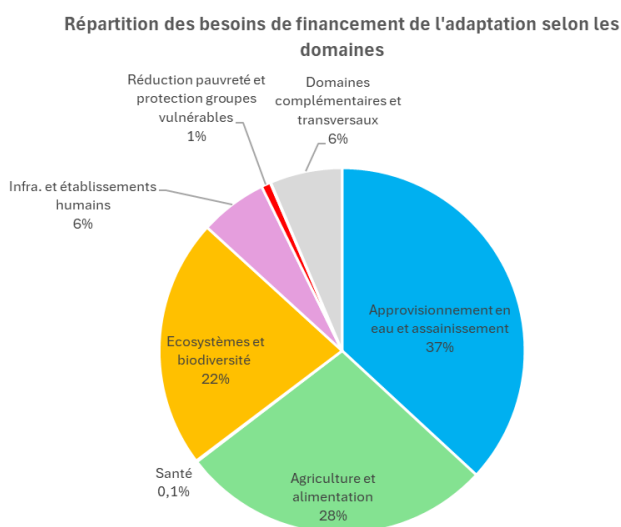


Figure 18: Répartition des besoins de financement de l'adaptation selon les domaines

La part la plus importante des besoins de financement revient au secteur de l'eau suivi de celle de l'agriculture et alimentation.

Les besoins de financement des domaines complémentaires et transversaux sont considérés comme des financements servant essentiellement à couvrir les mesures de renforcement de capacités, de transfert technologique, de communication, vulgarisation et de facilitation de la mise en œuvre des programmes d'adaptation.

⁴ Source : Estimation à partir de la stratégie eau 2050 de la Tunisie

⁵ Source : Estimation à partir des données ajustées de la SNBC-RCC de la Tunisie

⁶ Source : Estimation à partir du budget de Ministère de la Santé publique

⁷ Source : Estimation à partir de la stratégie forêts 2014-2024 ajusté ; PAN-LCD ; Plan d'action biodiversité ajusté et plan action d'adaptation des Oasis

⁸ Source : « Rapport national sur le climat et le développement en Tunisie », Banque Mondiale, 2024

⁹ Source : Estimation à partir des budgets des transferts sociaux directs

¹⁰ Estimation des experts, sur la base d'une liste d'action

¹¹ Estimé en % du besoin total de financement de l'adaptation

4 Enjeux transversaux de la CDN 3.0

4.1 Renforcement de la gouvernance

L'importance des défis et enjeux climatiques en Tunisie nécessitera une révision et amélioration régulière du dispositif de la gouvernance climatique, au niveau national, régional et local.

La révision du système de gouvernance national devra, particulièrement, permettre une meilleure efficacité et transparence dans la mise en œuvre des politiques climatiques nationales.

Elle devra assurer une meilleure efficacité des différentes fonctions principales du système de gouvernance, dont principalement :

- Le leadership politique et le dispositif de prise de décision,
- La coordination technique et l'harmonisation des actions au niveau de tous les secteurs et acteurs clés du changement climatique,
- La pertinence de la mise en œuvre des mesures prioritaires et des politiques climatiques, au niveau national, régional et local,
- Efficacité des mécanismes d'appui à la mise en œuvre des politiques climatiques, incluant les instruments et mécanismes de financement, de développement des technologies et de renforcement des capacités de tous les acteurs, et des mécanismes durables d'intégration des changements climatiques dans les processus et instruments de la planification du développement,
- Un système pérenne et durable de collecte des informations (inventaires, risques climatiques, flux financiers, actions d'amélioration technologique et de renforcement des capacités), de suivi-évaluation et de communication, assurance l'efficacité de l'évaluation et de la Transparence.

La mise en place de ce système renforcé de la gouvernance climatique nécessitera l'adoption d'un cadre réglementaire renforcé, incluant une loi-cadre sur les changements climatiques, et des juridiques d'application qui devraient cibler, entre autres les actions suivantes, à titre non exhaustif :

- Renforcement de la gouvernance climatique pour intégrer les enjeux climatiques dans les politiques de développement
- Programmation de la mise en place des structures suivantes :
 - Un comité national d'inventaire des émissions des GES (CNI-GES)
 - Un système national de suivi et d'évaluation des mesures d'atténuation (SNSEA)
 - Un système national de suivi et d'évaluation des politiques d'adaptation (SNSEA)
 - Un système national de suivi des soutiens (SNSS)
 - Établissement d'une entité chargée de la mise en œuvre de l'article 6 de l'accord de Paris en Tunisie

4.2 Amélioration de la Transparence

Dans le cadre de la mise en place d'un cadre de transparence renforcée, la Tunisie a développé une plateforme centrale de transparence et une plateforme RISQ du système de gestion de l'inventaire national des émissions des GES. La plateforme centrale s'articule autour de trois principales composantes du système de transparence : inventaire national des émissions des GES, suivi du progrès de la mise en œuvre de la CDN et suivi du soutien financier. La plateforme RISQ permet d'assurer la compilation des résultats des inventaires sectoriels à partir des fichiers méthodologiques sectoriels.

Une feuille de route a été établie pour apporter les améliorations à la plateforme centrale de transparence (notamment l'intégration d'ETF reporting tool) et mobiliser les moyens humains nécessaires à l'opérationnalisation du cadre de transparence renforcée.

Pour le volet « Adaptation », la Tunisie a développé un système d'informations pour gérer et suivre l'état de développement des programmes et projets d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Ce système, est composé des trois principaux domaines suivants :

- **Domaines transversaux** : Ce bloc inclut les informations se rapportant sur le cadre de la gouvernance, le financement « Climat », le renforcement des capacités, la communication et la sensibilisation et la recherche scientifique.
- **Domaine des secteurs prioritaires** : il s'agit des informations clés de vulnérabilité et d'adaptation sur les secteurs prioritaires, comme les ressources en eau, l'agriculture, la biodiversité et écosystèmes, la santé, les infrastructures, etc.

Cependant, ce système d'informations pourrait être amélioré en renforçant la coordination entre les différents acteurs et en définissant, pour chaque programme et/ou projet, la situation de référence de vulnérabilité, la chaîne d'impacts des risques climatiques majeurs adressés et les indicateurs de suivi permettant d'évaluer les impacts attendus.

4.3 Mobilisation des financements climatiques

Les besoins de financement requis pour la mise en œuvre de la CDN 3.0 sur la période 2026-2035, sont estimés à 55 milliards de dollars américains. Afin de favoriser l'accès au financement climatique, la Tunisie a établi une liste des activités économiques éligibles à la Taxonomie climatique. Cette taxonomie établie en 2025, vise à encourager les investisseurs nationaux et internationaux à orienter les ressources financières et plus particulièrement, les financements climatiques vers les activités permettant d'atteindre les objectifs de la CDN 3.0 en matière d'atténuation des émissions des GES et d'adaptation aux changements climatiques.

Pour appuyer l'intégration des changements climatiques dans le plan de développement 2026-2030, deux nouvelles initiatives ont été lancées :

- Intégration des enjeux climatiques dans les politiques publiques et le budget de l'Etat ;
- Mise en place d'un système transparent de quantification et de suivi des flux financiers climatiques

4.4 Renforcement des capacités institutionnelles et des compétences

La mise en œuvre de la CDN3.0 avec ses deux composantes d'atténuation et d'adaptation nécessitera un renforcement des capacités tunisiennes tant au niveau institutionnel qu'au niveau des compétences. Il convient en particulier de :

- Renforcer les moyens humains au niveau central pour assurer un suivi permanent du progrès de mise en œuvre de la CDN aux niveaux sectoriel et territorial.
- Mettre en place une approche de planification économique et budgétaire permettant de privilégier les actions climatiques, ce qui implique une taxonomie climatique formelle et un système de suivi des investissements et des financements relatifs au climat.
- Mettre en place un **Cadre de Financement National Intégré (INFF)** qui permet de planifier les besoins financiers de la CDN3.0 de manière intégrée avec ceux du développement durable. Ce cadre devrait inclure quatre composantes : l'évaluation et le diagnostic, la stratégie de financement, le suivi et examen, la gouvernance et la coordination.
- Renforcer la coordination intra-sectorielle en mettant en place les moyens et les outils nécessaires au niveau des secteurs clés concernés par l'atténuation.

-
- Mettre en place une gouvernance spécifique au niveau des régions pour favoriser l'implication et l'engagement des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre et le suivi de la CDN3.0.
 - Mettre en place les mécanismes adéquats de dialogue multi-niveaux favorisant l'échange d'information entre les niveaux central, sectoriel et régional.
 - Renforcer les compétences des acteurs régionaux et appuyer les territoires pour développer et mettre en œuvre des stratégies territoriales bas carbone et de résilience climatique en vue de renforcer leur contribution dans l'atteinte de l'objectif national de la CDN3.0.
 - Sensibiliser et renforcer les capacités du secteur privé et des institutions financières afin de mieux les engager au profit de la CDN3.0.
 - Appuyer le secteur public pour mettre en place des instruments d'incitation et de soutien publics en vue de faire émerger des portefeuilles de projets matures et bancables en ligne avec les objectifs de la CDN3.0.
 - Engager les jeunes dans le processus de lutte contre le changement climatique par le renforcement de leurs capacités, leur implication dans la prise de décision et à travers leur engagement dans la vie communautaire et associative.

4.5 Intégration de la dimension sociale

Par rapport aux CDN précédentes, l'élaboration de la CDN 3.0 a été marquée particulièrement par une large concertation avec les parties prenantes et par la programmation de l'intégration de la dimension sociale dans les politiques et mesures de lutte contre les changements climatiques (atténuation et adaptation).

4.5.1 Rôle de la Jeunesse

La Tunisie a été avant-gardiste dans l'engagement des jeunes dans les politiques de lutte contre les changements climatiques. Les jeunes tunisiens participent activement avec la délégation nationale dans les pourparlers et les négociations internationales sur les changements climatiques. Dans le cadre d'une démarche inclusive et participative, la Tunisie a adopté en 2025, une stratégie nationale visant l'engagement des jeunes dans l'action climatique.

Le processus d'élaboration de la CDN 3.0 a été marqué par une forte implication des jeunes des vingt-quatre gouvernorats et des cinq districts régionaux de la Tunisie. Les jeunes ont joué un rôle clé dans la formulation et la proposition des politiques et mesures de décarbonation et de résilience aux changements climatiques.

Ce processus de consultation a permis aux jeunes de recommander la prise en considération d'un ensemble de leviers et d'actions prioritaires dans la préparation et la mise en œuvre de la CDN 3.0 notamment: la justice climatique, la création d'emplois verts, le développement d'entrepreneuriat climatique, l'accès à l'information climatique, la formation et l'éducation sur le climat, la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie, l'accès à l'eau, le développement des énergies renouvelables et la protection des populations vulnérables.

4.5.2 Transition climatique juste

La démarche méthodologique de la CDN 3.0 repose sur une vision globale de long terme conciliant la lutte contre les changements climatiques, le progrès social et la croissance économique. La prise en considération des inégalités sociales et des impacts sur les populations vulnérables est au cœur des politiques et mesures proposées pour assurer une transition vers une économie résiliente et bas carbone. Les retombées positives de cette transition climatique juste devraient se traduire par :

-
- Une répartition juste des impacts positifs de la décarbonation de l'économie Tunisienne par le biais du soutien aux ménages à bas revenu (réduction de la précarité énergétique, amélioration du niveau de vie, création d'emplois) et l'appui aux entreprises (amélioration de la compétitivité) ;
 - Le soutien aux populations les plus vulnérables pour faire face aux impacts négatifs des changements climatiques (sécurité alimentaire, migration, accès à l'eau, etc.) ;
 - L'implication des territoires et des collectivités locales dans les stratégies et politiques de lutte contre les changements climatiques notamment la contribution des régions à la mise en œuvre de la CDN 3.0 ;
 - La prise en considération du concept genre dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la CDN 3.0 ;
 - La mobilisation du financement climatique adéquat et la mise en place des mécanismes de financement innovants au profit des populations les plus vulnérables.

4.5.3 Lutte contre la précarité énergétique

Dans sa stratégie énergétique 2035, la Tunisie a considéré la lutte contre la précarité énergétique comme un levier crucial de sa politique de transition énergétique. La feuille de route de cette stratégie a recommandé une transition énergétique juste en faveur des couches sociales les plus démunies. A ce titre, le programme Prosol Elec Economique dédié spécifiquement à la population à faible consommation d'électricité (1200 à 1800 kWh) a été mis en place par l'ANME avec l'appui de la coopération internationale, pour équiper 65 000 ménages de panneaux solaires photovoltaïques, dans une première phase. A terme, ce programme soutenu par le Fonds de Transition Énergétique à travers la subvention à l'investissement et la bonification du taux d'intérêt du crédit, vise l'équipement de 1,5 millions de ménages, leur permettant ainsi l'accès aux énergies renouvelables, la réduction de leur facture d'électricité et la contribution à la baisse des émissions des GES.

Les ménages à plus faible consommation électrique (moins de 1200 kWh/an) sont ciblés, quant à eux, par le Programme Prosol Elec Social, dans lequel le Fonds de Transition Énergétique subventionne la totalité du coût des installations. Ce programme a commencé par une phase pilote de 10000 ménages, avant sa mise à l'échelle dans une phase ultérieure.

4.5.4 Pertes et préjudices

Les changements climatiques constituent une menace majeure pour le développement durable de la Tunisie, affectant simultanément les systèmes productifs, les équilibres sociaux et les écosystèmes naturels. Au-delà des politiques d'atténuation et d'adaptation, le pays fait face à des pertes et préjudices irréversibles résultant d'événements climatiques extrêmes et de phénomènes à évolution lente qui dépassent les capacités nationales de gestion du risque.

Les impacts des changements climatiques génèrent des pertes économiques directes, telles que la baisse de production agricole et la destruction d'infrastructures, mais également des préjudices non économiques incluant la perte de moyens de subsistance, la migration forcée, la dégradation du patrimoine naturel et culturel et l'aggravation des inégalités sociales.

Les pertes et préjudices sont amplifiés par des vulnérabilités structurelles, notamment la rareté chronique de l'eau, la dépendance de nombreux territoires aux activités agricoles pluviales, la concentration démographique et économique sur le littoral et les contraintes budgétaires limitant la capacité de réponse rapide de l'État.

Dans sa CDN 3.0, la Tunisie reconnaît le pilier « Pertes et Préjudices » comme une composante distincte et complémentaire de l'atténuation et de l'adaptation, en cohérence avec le Mécanisme international de Varsovie et le Fonds pour les pertes et préjudices établi dans le cadre de la CCNUCC. La CDN 3.0 propose un ensemble de mesures et actions ambitieuses pour limiter les pertes et préjudices causés

par les changements climatiques. Les priorités nationales s'articulent autour du renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation, de l'intégration du risque climatique dans la planification du développement, du déploiement de mécanismes innovants assurantiels et de compensation et du renforcement des capacités institutionnelles et locales.

4.5.5 Dimension Genre

En Tunisie, le concept genre est considéré comme un axe fondamental de la politique publique de lutte contre les changements climatiques. L'intégration de la dimension genre dans la CDN 3.0 repose sur la promotion de l'équité sociale et la réduction des inégalités des sexes dans les politiques et mesures d'atténuation et de résilience climatique. A ce titre, deux initiatives ont été engagées :

- Le ministère de l'environnement a lancé en 2023, en collaboration avec le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, un plan d'action national genre et changement climatique (PAN-CC). Ce plan repose notamment sur l'implication des femmes dans le processus décisionnel de la politique climatique et la réduction de la vulnérabilité des femmes rurales aux changements climatiques.
- Le ministère des finances a publié en 2025, une note d'orientation stratégique pour une budgétisation inclusive sensible au genre et aux changements climatiques. L'objectif est de promouvoir une gestion des finances publiques, basée sur la prise en considération de la justice sociale et de la résilience de l'économie Tunisienne face aux changements climatiques.

5 Annexes

5.1 Annexe 1 : Informations nécessaires à la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN3.0

1. Informations quantifiables sur le point de référence (y compris, ce qu'il convient, une année de référence)	
a) Année de référence	2010
b) Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs dans la ou les année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ et, le cas échéant, dans l'année cible	<p>L'indicateur de référence, exprimé en téCO₂/1000 dinars de PIB au prix constant de 2015, est l'intensité carbone nationale, qui est le rapport entre les émissions nettes de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes- équivalent CO₂) et le PIB (exprimé au prix constant 2015).</p> <p>Pour l'année de référence 2010, l'intensité carbone de la Tunisie était de 0,422 téCO₂/1000 DT de PIB</p>
c) Pour les stratégies, plans et actions visés au paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris, où les politiques et mesures en tant qu'éléments de contributions déterminées au niveau national lorsque le paragraphe 1 (b) ci-dessus n'est pas applicable, les Parties doivent fournir d'autres informations pertinentes	NA (Non applicable)
d) Cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou en montant de réduction.	<p>La Tunisie s'est fixée comme objectif de baisser son intensité carbone de 62% en 2035 par rapport à celle de 2010.</p> <p>En se basant uniquement sur ses propres ressources, la Tunisie pourrait baisser son intensité carbone de 31% en 2035 par rapport à celle de 2010, soit la moitié de l'objectif global d'atténuation qu'elle souhaite atteindre au même horizon. L'autre moitié de l'objectif serait atteinte, si des soutiens internationaux nécessaires sont reçus.</p>
e) Informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le (s) point (s) de référence	<p>Le calcul de l'intensité carbone de l'année de référence 2010 a été basé sur les données de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire national des émissions des GES de l'année 2010¹², mis à jour suite aux résultats de l'enquête sur la consommation de bois énergie en Tunisie de 2024 - La valeur du PIB de 2010 à prix constant 2015 (fournie par l'Institut National de la Statistique et la Banque Centrale de Tunisie).
f) Informations sur les circonstances dans lesquelles le pays partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence	<p>Dans le cadre de l'élaboration de son 1^{er} BTR, la Tunisie a mis à jour l'inventaire des GES sur la période 1990-2022 et ce, selon les lignes directrices du GIEC 2006 et en utilisant les PRG du 5^{ème} rapport du GIEC (AR5). Cet inventaire a été ensuite mis à jour suite aux résultats de l'enquête sur la consommation de bois énergie en Tunisie</p>

¹² Valeurs mises à jour dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire des GES pour la période 1990-2022, corrigé en utilisant les PRG du 5^{ème} rapport du GIEC (AR5)

2. Calendriers et/ou périodes de mise en œuvre	
g) Calendrier et/ou période de mise en œuvre	2026-2035
h) Objectif annuel ou pluriannuel ?	Une seule et unique année d'objectif : 2035
3. Portée et champs d'application	
a) Description générale de l'objectif d'atténuation	<p>La CDN 3.0 de la Tunisie vise une baisse de 62 % de son intensité carbone en 2035 par rapport à celle de 2010.</p> <p>La contribution « inconditionnelle » de la Tunisie correspond à une baisse de l'intensité carbone de 31% en 2035 par rapport à celle de l'année de référence 2010.</p> <p>La contribution « conditionnelle » prévoit une baisse additionnelle de l'intensité carbone en 2035 de 31% par rapport à l'année de référence 2010.</p>
b) Secteurs, gaz, catégories et réservoirs couverts par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du GIEC.	<p>La CDN 3.0 couvre l'ensemble du territoire national. Elle reflète toutes les émissions et les absorptions anthropogéniques rapportées dans le chapitre inventaire du 1^{er} Rapport Biennal sur la Transparence (BTR) de la Tunisie.</p> <p>Elle inclut donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les secteurs d'émission et/ou d'absorption, tels que définis par les lignes directrices 2006 du GIEC : Energie, Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT), et Déchets (solides et assainissement). • A l'intérieur de chaque secteur, toutes les sous-catégories et sources d'émission, conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC. • Toutes les sources d'absorption couvertes par le secteur AFAT (sols et biomasse, selon les activités d'utilisation des sols) conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC. • Tous les gaz à effet de serre couverts par les lignes directrices 2006 du GIEC, et plus particulièrement ceux dotés de PRG (CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, SF₆).
c) Prise en compte des alinéas c) et d) du paragraphe 31 de la décision 1/CP.211	La CDN 3.0 de la Tunisie inclut toutes les catégories d'émission et d'absorption anthropiques couvertes par les lignes directrices du GIEC2006.

<p>d) Retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation résultant des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique, y compris la description des projets, actions et initiatives ayant trait en particulier aux mesures d'adaptation et / ou aux plans de diversification économique</p>	<p>Plusieurs actions d'adaptation devraient compléter certaines mesures d'atténuation et en améliorer les résultats, plus particulièrement dans le secteur AFAT et les écosystèmes naturels. On peut notamment citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Domaine de l'agriculture et l'alimentation : Promouvoir les variétés arboricoles tolérantes à la sécheresse et à la salinité ; suivre et contrôler la santé des sols dans les périmètres irrigués ; augmenter la résilience des oasis, des écosystèmes oasiens et des potentiels matériels et immatériels aux effets du changement climatique ; améliorer la gestion des espaces pastoraux et de leur productivité ; rehausser les ambitions nationales en matière de neutralité de la dégradation des terres au service du développement agricole ; promouvoir l'agriculture biologique. • Domaine des écosystèmes et de la biodiversité : Augmenter l'offre annuelle en plants produits dans les pépinières ; intégrer les risques climatiques dans la planification des aménagements forestiers ; lutter contre l'ensablement par la fixation biologique des dunes (SFN et espèces autochtones) ; promouvoir les espèces forestières, semi-forestières et arboricoles autochtones dans les territoires favorables à la pratique de l'agroforesterie, lutter contre les incendies et la prolifération des maladies dans les forêts, les parcours et autres espaces productifs.
<p>4. Processus de planification</p>	
<p>a) Informations sur les processus de planification que le pays partie a entrepris pour préparer sa CDN et, le cas échéant, sur les plans de mise en œuvre du pays partie, y compris :</p>	
<p>i) Arrangements institutionnels nationaux, participation du public et engagement avec les communautés locales et les peuples autochtones, d'une manière sensible au genre</p>	<p>La CDN 3.0 a été élaborée en se basant sur un large processus de concertation avec les différentes parties prenantes clés concernées par l'atténuation et l'adaptation, aussi bien au niveau central qu'au niveau territorial (Districts). Ce processus de consultation à double entrée, permet non seulement d'impliquer les acteurs à tous les niveaux, mais aussi de prendre en compte les préoccupations de la population locale et les spécificités de chaque région. Parmi les parties prenantes consultées, on cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ministères impliqués dans la mise en œuvre des stratégies climatiques sectorielles en Tunisie, aussi bien dans le domaine d'atténuation des GES que d'adaptation. Il s'agit en particulier du ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, du ministère de l'économie et de la planification, du ministère de l'équipement et de l'habitat, du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, du ministère de la santé, du ministère du tourisme et de l'artisanat, du ministère des affaires sociales, le ministère de la femme, de la famille, de l'Enfance et des seniors, etc. • Les organismes publics, tels que la STEG, l'ANME, l'ETAP, la STIR, l'ONAS, l'ANGeD, l'APAL, la Banque des Gènes, le CRES, etc. • Les acteurs régionaux dans les vingt-quatre gouvernorats couvrant les cinq districts de la Tunisie, où plusieurs ateliers régionaux ont été organisés pour prendre en considération les spécificités des régions, en termes de potentialités d'atténuation des GES, de risques climatiques et de mesures d'adaptation.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes actifs dans le domaine climatique, qui ont été choisis selon un processus de sélection basé sur leur niveau d'engagement en faveur de l'action climatique et leur répartition géographique sur les cinq (05) districts régionaux du pays. Des ateliers de consultation ont eu lieu visant à l'écoute de leurs préoccupations, leur permettre de participer à l'élaboration de la CDN 3.0 et identifier leurs besoins pour jouer un rôle impactant dans la mise en œuvre de la CDN 3.0 et la lutte contre les changements climatiques d'une manière plus générale. <p>Par ailleurs, l'élaboration de la CDN 3.0 s'est basée sur les stratégies sectorielles et nationales existantes, telles que la stratégie nationale de développement bas carbone et résilient aux changements climatiques, la stratégie nationale de la transition écologique, le Plan National d'Adaptation (PNA), la stratégie « Eau 2050 », la stratégie énergétique à l'horizon 2035, la stratégie nationale de la biodiversité alignée à Kunming Montréal, la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, la stratégie de protection contre l'érosion marine, le plan d'actions « Genre et changement climatique », la stratégie nationale de l'engagement des jeunes dans l'action climatique à l'horizon 2035.</p> <p>Enfin, un effort particulier a été consenti pour assurer la cohérence entre les préconisations de la CDN3.0 et les orientations stratégiques du plan de développement 2026-2030</p>
<p>ii) Questions contextuelles</p> <p>a. Circonstances nationales</p>	<p>Profil géographique</p> <p>La Tunisie est située en Afrique du Nord entre l'Algérie à l'ouest et la Libye au sud-est. Elle s'étend sur 164000 km² et possède deux façades maritimes bordant le Nord et l'Est par la Méditerranée avec 1298 km de littoral.</p> <p>Le territoire tunisien possède un relief relativement contrasté suivant les régions, entre une partie septentrionale et occidentale montagneuse, une partie orientale plane et une partie méridionale désertique et une façade maritime importante principalement orientée vers l'Est. La principale chaîne de montagnes, qui traverse le pays dans le sens Sud-Ouest - Nord- et en direction du Cap-Bon, est la dorsale tunisienne, extrémité orientale de la chaîne de l'Atlas. Entre les montagnes se retrouvent des vallées et des plaines fertiles. Le point culminant du pays est le Djebel Chambi. Le Sahara, situé au Sud du pays, couvre environ 40 % du territoire.</p>

Profil climatique

En raison de son climat aride et de sa côte méditerranéenne d'environ 1300 km, la Tunisie figure parmi les pays méditerranéens les plus exposés au changement climatique, avec un risque élevé d'augmentation de la température.

Les projections des températures annuelles moyennes selon le scénario RCP 4.5, avec politiques d'atténuation, du GIEC montrent une augmentation de +1°C à +1,8°C en 2050 et de +2°C à +3°C en 2100. Dans le scénario « sans politique d'atténuation RCP8.5 », l'augmentation pourrait atteindre +4,1°C à +5,2°C à la fin du siècle. Des disparités régionales sont à prévoir. La mer a un effet modérateur sur la répartition spatiale des températures se traduisant par un réchauffement moins rapide de la frange littorale tunisienne par rapport aux régions continentales.

Les projections du scénario RCP4.5 montrent également une baisse des précipitations de -5% à -10% en 2050 et de -5% à -20% en 2100. Dans le scénario RCP8.5, les précipitations pourraient diminuer de -18% à -27% en 2100. Cependant, à l'horizon 2050, une augmentation de 5% des cumuls de précipitations est projetée au Nord-Est du pays, sur la province de Jendouba, régulièrement touchée par les inondations.

Economie nationale

Selon les données de l'INS, la croissance économique a atteint 2,6%, 0,4% et 1,4% respectivement en 2022, 2023 et 2024.

Lutte contre la pauvreté

Selon l'UNICEF, le taux de pauvreté est passé de 15,2% à 18,4% entre 2015 et 2023, touchant 1,95 million de personnes. Sur la période 2021-2023, l'impact de l'inflation sur la pauvreté en Tunisie a été significatif. En effet, le taux d'inflation annuel moyen sur cette période a été de 7,8%, le plus élevé depuis trois décennies, et a atteint 9,3% en 2023. En conséquence, les ménages les plus pauvres, qui consacrent plus de 40% de leur budget à l'alimentation, ont été touchés de manière disproportionnée, avec une augmentation de 21,2% de leur coût de la vie. Les conséquences croissantes du changement climatique, dont cinq années de sécheresse, ont un impact négatif et aggravent la situation des ménages travaillant dans le secteur agricole.

<p>b. Meilleures pratiques et de l'élaboration de la CDN</p>	<p>Le processus de concertation a été mené à deux niveaux complémentaires : « Bottom-up » (territorial) et top-down (au niveau national).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un effort particulier de mise en cohérence et de valorisation des synergies entre la CDN 3.0 et le plan de développement 2026-2030 dont le processus d'élaboration a eu lieu en même temps que celui de la CDN3.0. • Une forte implication des jeunes à travers des concertations régionales spécifiques dans les régions. Cela a permis de souligner l'importance de prendre en compte un ensemble de leviers prioritaires dans la mise en œuvre de la CDN 3.0 : la justice climatique, la protection sociale, le renforcement des capacités des jeunes pour mieux agir face au CC, le renforcement des services sociaux de base pour protéger les jeunes face au CC (éducation, santé, protection sociale, etc.), le renforcement de la participation des jeunes aux processus décisionnels sur le CC, la stimulation de l'engagement des jeunes dans la vie communautaire en faveur du climat • L'alignement en tant que possible à l'initiative de l'Objectif Mondial d'Adaptation (GGA) dans la définition des objectifs d'adaptation dans le cadre de la CDN3.0. Cet alignement s'est fait d'abord dans la définition des domaines d'adaptation, ensuite dans le choix des indicateurs et enfin, dans l'adoption de cibles quantifiées à l'horizon 2035.
<p>c. D'autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris</p>	<p>NA</p>
<p>b) Informations spécifiques applicables aux Parties, y compris les organisations d'intégration économique régionale et leurs États membres, qui sont parvenus à un accord pour agir conjointement en vertu du paragraphe 2 de l'article 4 de l'Accord de Paris, y compris les Parties qui ont accepté d'agir conjointement et les termes de l'accord, conformément aux paragraphes 16 à 18 de l'article 4 de l'Accord de Paris</p>	<p>NA</p>

<p>c) La façon dont l'élaboration de la CDN a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris</p>	<p>Les résultats du bilan mondial ont montré que les émissions GES sous les CDN soumises actuellement à la CCNUCC, conduisent à une trajectoire d'augmentation des températures comprises entre 2,4°C et 2,6°C d'ici la fin du siècle, bien au-dessus de l'objectif de 1,5°C. Pour rester sur la trajectoire de 1,5°C, il va falloir doubler d'efforts pour réduire les émissions mondiales GES de 65% d'ici 2035 par rapport à 2019.</p> <p>En réponse à ce constat, la CDN 3.0 tunisienne a été conçue de manière à renforcer l'ambition nationale et à consolider les actions d'adaptation, en particulier dans les zones et secteurs les plus vulnérables. Elle tient également compte des recommandations du Bilan mondial relatives au renforcement des capacités, à la mobilisation du financement climatique et à la cohérence avec les priorités de développement durable.</p>
<p>d) Chaque Partie ayant une CDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris qui consiste en des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique aboutissant à des co-avantages d'atténuation conformes au paragraphe 7 de l'article 4 de l'Accord de Paris doit soumettre des informations sûres :</p>	
<p>i) Façon dont les conséquences économiques et sociales des mesures de réponse ont été prises en compte dans le développement de la CDN.</p>	<p>NA</p>
<p>ii) Projets, mesures et activités spécifiques à mettre en œuvre pour contribuer aux co-bénéfices d'atténuation, y compris des informations sur les plans d'adaptation qui produisent également des co-bénéfices d'atténuation, qui peuvent couvrir des secteurs clés, tels que l'énergie, les ressources, les ressources en eau, les ressources côtières, les établissements humains et la planification urbaine, l'agriculture et les forêts ; et les mesures de diversification économique, qui peuvent viser des secteurs tels que les activités manufacturières et l'industrie, l'énergie et les mines, les transports et les communications, la construction, le tourisme, l'immobilier, l'agriculture et la pêche.</p>	<p>Voir mesures illustratives dans le point 3) d</p>
<p>5. Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles concernant l'estimation et la comptabilisation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions.</p>	

<p>a) Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution déterminée au niveau national, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/ CP.21 et aux orientations comptables adoptées par la CMA.</p>	<p>Comptabilisation des émissions et absorptions anthropiques des gaz à effet de serre : conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC. L'approche utilisée par la Tunisie dans la comptabilisation des émissions/absorptions est strictement conforme aux orientations comptables pour les CDN figurant à l'annexe II de la décision 4/CMA.1.</p>
<p>b) Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser la mise en œuvre des politiques et mesures ou des stratégies dans la contribution déterminée au niveau national.</p>	<p>Les émissions du scénario « Bas carbone » anticipées à l'horizon 2035, découlent de la mise en œuvre de toutes les politiques et mesures. Les mêmes hypothèses et approches que celles de l'inventaire des GES sont utilisées pour la comptabilisation des résultats de la mise en œuvre des politiques/ mesures/ stratégies dans la CDN.</p>
<p>c) Informations sur la manière dont le pays tient compte des méthodes et des orientations existantes au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris</p>	<p>La Tunisie utilise les lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Dans sa comptabilisation des émissions et des absorptions anthropiques correspondant à la CDN, la Tunisie s'est basée sur le paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, lequel se réfère à l'article 13 du même accord, qui met l'accent sur l'intégrité environnementale, la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité, la comparabilité, la cohérence, et à l'évitement de tout double comptage.</p>
<p>d) Méthodologies et paramètres de mesure du GIEC pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre</p>	<p>Méthodologies : Lignes directrices 2006 du GIEC. Métriques : Valeurs de Potentiel de réchauffement Global conformément (PRG à 100 ans) utilisées à partir du document « IPCC Fifth Assessment Report-AR5 - Climate Change 2014 » :</p> <p>CO2 = 1 CH4 = 28 N2O = 265 SF6 = 23500 HFC-125 = 3500 HFC-134a = 1430 HFC-143 a = 4470</p>
<p>e) Hypothèses, méthodologies et approches propres à un secteur, à une catégorie ou à une activité, conformes aux lignes directrices du GIEC, selon qu'il convient, y compris, le cas échéant :</p>	

<p>i) Approche pour traiter les émissions et les absorptions induites par les perturbations naturelles sur les terres gérées.</p> <p>ii) Démarche suivie pour comptabiliser les émissions et les absorptions des produits ligneux récoltés.</p> <p>iii) Approche utilisée pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts.</p>	<p>NA</p> <p>Les émissions imputables aux produits ligneux récoltés informellement sont extrapolées à l'année de référence et aux années subséquentes sur la base de données historiques d'enquêtes. Les absorptions sont estimées sur la base des directives du GIEC 2006.</p> <p>Non pris en compte</p>
<p>f) Autres hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et absorptions correspondantes, notamment :</p>	
<p>i) La façon dont les indicateurs de référence, le(s) niveau(x) de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence propres à un secteur, à une catégorie ou à une activité, sont construits, y compris, par exemple, les principaux paramètres, hypothèses, définitions, méthodes, sources de données et modèles utilisés</p> <p>ii) Pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des éléments autres que les gaz à effet de serre, des informations sur les hypothèses et les approches méthodologiques utilisées en relation avec ces éléments, selon que de besoin.</p> <p>iii) Pour les facteurs de forçage climatique inclus dans les contributions déterminées au niveau national et non visés par les lignes directrices du GIEC, des informations sur la manière dont ces facteurs sont estimés.</p> <p>iv) Informations techniques complémentaires, selon que de besoin</p>	<p>Les approches de calcul des émissions des GES découlent directement des lignes directrices du GIEC 2006. L'élaboration du scénario de référence s'est appuyée sur d'importants travaux de modélisation développés pour les différents secteurs. Le calcul des émissions est basé sur la prévision des données d'activité.</p> <p>Les hypothèses sectorielles sont décrites dans la section 3.6 de la présente CDN.</p> <p>NA</p> <p>NA</p> <p>NA</p>

<p>v) L'intention d'utiliser la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant</p>	<p>Pour financer sa contribution conditionnée par l'obtention d'appuis financiers internationaux, la Tunisie compte utiliser pleinement et volontairement les mécanismes coopératifs prévus par l'article 6 de l'Accord de Paris, qu'ils reposent sur le marché (paragraphe 2 et 4 de l'article 6) ou qu'ils soient non fondés sur le marché (paragraphe 8 de l'article 6).</p> <p>De manière générale, la Tunisie souhaite s'engager dans ces approches coopératives sur toutes les sources éligibles aux mécanismes de l'article 6 de l'Accord de Paris</p>
<p>6. La manière dont la Tunisie considère que sa contribution déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse compte tenu de sa situation nationale</p>	
<p>a) Comment le pays Partie considère que sa CDN est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale</p>	<p>La Tunisie considère que sa contribution est juste et ambitieuse, pour les principales raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Tunisie vise une amélioration très significative de ses performances carbone, avec un objectif très ambitieux de baisse de son intensité carbone : -62% en 2035 par rapport à celle de l'année 2010 • La Tunisie augmente aussi son ambition pour 2030, en visant une réduction de son intensité carbone de 46,4% par rapport à l'année 2010 contre 45% dans le cadre de la CDN précédente. • La Tunisie augmente aussi son objectif inconditionnel de 27% dans la CDN précédente en 2030 à 31% dans la CDN3.0 en 2035. • La Tunisie réduit pour la première fois ses émissions des GES en termes absolus, une baisse de 34% en 2035 par rapport à 2010 • Les émissions par habitant en Tunisie baisseraient à 1,77 téco2 en 2035
<p>b) Considérations sur l'équité</p>	<p>Historiquement, le pays a toujours été un émetteur insignifiant (à peine 0,07 % des émissions mondiales en 2010). Par ailleurs, son intensité carbone est marquée par une trajectoire descendante depuis les années 1990 et ce, bien avant même l'entrée en vigueur de la CCNUCC, traduisant un modèle de développement résolument bas carbone depuis plus de trois décennies. Pour contribuer à l'effort mondial, la Tunisie s'engage à accélérer la transition bas-carbone de son économie, en baissant son intensité carbone significativement en dessous de celle de l'année 2010 (-62 % en 2035 par rapport à celle de 2010).</p>
<p>c) Manière dont la Tunisie a pris en compte le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris.</p>	<p>La CDN 3.0 relève l'ambition de la Tunisie à 62 % de baisse de l'intensité carbone en 2035. En 2030, la Tunisie a même relevé l'ambition à 46,4 % de baisse de l'intensité carbone en 2030 contre 45% visés par la CDN précédente (CDN actualisée).</p> <p>Cet objectif correspond au niveau d'ambition le plus élevé possible pour la Tunisie, compte tenu de la courte période qui nous sépare encore de l'année cible (2035).</p>
<p>d) Manière dont la Tunisie a pris en compte le paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris.</p>	<p>L'objectif de baisse de l'intensité en 2035 se réfère à une intensité d'une année antérieure (2010). Si les prévisions du PIB se réalisent, l'objectif de l'intensité carbone de 2035 se traduirait par une baisse absolue des émissions par rapport au niveau de 2010 soit, -35 % en 2035.</p>
<p>e) Manière dont la Tunisie a pris en compte le paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris.</p>	<p>NA</p>
<p>7. Façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2</p>	

<p>a) Façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2.</p>	<p>La Tunisie considère que sa CDN 3.0 est conforme à l'objectif de la CCNUCC, comme le confirment les arguments développés dans les points 6a et 6b ci-dessus.</p> <p>La CDN 3.0 de la Tunisie contribue aux objectifs de l'article 2 de la Convention, visant à stabiliser les concentrations des GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait toute interférence dangereuse avec le système climatique.</p> <p>Sur la période 2026-2035, la Tunisie s'inscrit déjà dans la trajectoire de neutralité carbone en 2050, ce qui lui permettra de s'aligner sur la trajectoire de 1,5°C à la fin du siècle.</p>
<p>b) Façon dont la CDN concourt à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 2 et au paragraphe 1 de l'article 4 de l'Accord de Paris</p>	<p>Se référer au point ci-dessus.</p>

5.2 Annexe 2 : Objectifs opérationnels et Cibles chiffrées de l'adaptation en Tunisie

5.2.1 Sécurité alimentaire, agriculture et pêche

Tableau 10 : Objectifs d'adaptation de la CDN 3.0 dans le domaine relatif à la sécurité alimentaire, agriculture & pêche

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Promouvoir une agriculture résiliente aux CC, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques		
Objectifs opérationnels	Situation de référence	Cibles en 2035
Promouvoir l'utilisation des semences sélectionnées autochtones et reconstitution des réserves stratégiques (grandes cultures et légumineuses)	Année de réf. : 2023 Valeur : 20 % des semences sélectionnées sont utilisées par les céréaliculteurs	50% des semences sélectionnées sont utilisées
Promouvoir les variétés arboricoles tolérantes à la sécheresse et à la salinité	Année de réf. : 2020 Valeur : 2,37 Millions ha en arboriculture (dont 66 % en oliviers pluviales)	40 % des nouvelles plantations arboricoles utilisent des variétés tolérantes à la sécheresse et à la salinité
Améliorer la productivité de l'agriculture pluviale pour les cultures stratégiques en optimisant l'eau verte et en promouvant la transition agroécologique	Année de réf. : 2023 Valeur : Rendement de 17 Qx/ha pour les céréales en régime pluvial et 30 Qx/ha en irrigué Année de réf. : 2021 Valeur : production 205 000 tonnes/ans huile d'olive	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement de 25 Qx/ha pour les céréales en régime pluvial et 60 Qx/ha en régime irrigué • Production de 280 000 tonnes/ans huile d'olive (moyenne des 5 années)
Suivi et contrôle de la santé des sols dans les périmètres irrigués	Année de réf. : 2025 Valeur : 20 000ha contrôlées	75 000ha superficie additionnellement contrôlées sur la période 2026-2035
Augmenter la résilience des oasis, des oasisiens et des potentiels matériels et immatériels aux effets du changement climatique, via le recours aux eaux non-conventionnelles	Année de réf. : 2019 Valeur : Pourcentage très faible (ne dépassant pas 4 %, (Réf : Etude « Bilan hydrique des Oasis- BM, 2019))	40 % des eaux d'irrigation utilisées sont d'origine non conventionnelle
Adapter les systèmes d'élevage et leurs infrastructures aux changements climatiques, en particulier de l'élevage bovin laitier	Année de réf. : 2025 Valeur : 0% d'éleveurs disposent de bâtiments adaptés aux extrêmes climatiques	50 % des éleveurs disposent de bâtiments adaptés aux extrêmes climatiques
Améliorer la génétique et la productivité du cheptel pour améliorer la résilience de la filière « lait et viande » aux chocs (dont ceux d'origine climatique)	Année de réf. : 2022 Valeur : <ul style="list-style-type: none"> • 0% de l'effectif des vaches sont indexées génomiquement • 0% des unités Femelles ovines de l'effectif national sont indexées génomiquement 	<ul style="list-style-type: none"> • 40% d'effectif national des vaches sont indexées génomiquement • 15% des unités Femelles ovines de l'effectif national sont indexées génomiquement
Améliorer la gestion des espaces pastoraux et de leur productivité (parcours privés, collectifs et de l'état)	Année : 2010 Valeur : 4,5 millions d'hectares de parcours disponibles mais NON aménagés et NON améliorés , répartis entre 60 % de parcours collectifs et publics et 40 % de parcours privés.	<ul style="list-style-type: none"> • 725 000 ha de parcours collectifs et publics sont aménagés et améliorés • 510 000 ha/an de parcours privés sont aménagés et améliorés

Augmenter les capacités de stockage des réserves alimentaires stratégiques et forte implication du secteur privé	Année : 2023 Valeur : Capacité de stockage : 15,5 Millions de Qx	Capacité de stockage : 25 Millions de Qx
Réduire les pertes des récoltes et des gaspillages alimentaires multiples	Année : 2014 Valeur : 10% de perte des produits agricoles à la récolte Année : 2025 Valeur : 240 dinars/an/ménage de gaspillages alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • 5% de perte des produits agricoles à la récolte • 150 dinars/an/ménage de gaspillages alimentaires
Maîtrise de la pêche maritime par le contrôle de la flotte et des captures	Année : 2015 Valeur : 122 287 tonnes/an de production halieutique annuelle moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • 140.000 tonnes/an de production halieutique annuelle moyenne, soit un taux de progression annuel de 900 tonne/an sur la période 2015-2035
Rehausser les ambitions nationales en matière de neutralité de la dégradation des terres au service du développement agricole et d'une gestion rationnelle des ressources naturelles	Année : 2024 Valeur : 2,6 millions d'hectares de terres dégradées	<ul style="list-style-type: none"> • 1,2 million d'hectares de terres dégradées sont soumises à des mesures de conservation et de restauration et protection de sols
Appuis soutenus à l'agriculture familiale de montagne et aux petits producteurs pour une résilience économique et sociale améliorées	Année : 2024 Valeur : 281 000 exploitations de moins de 5ha (n'ont reçu aucun appui pour renforcer leur résilience)	<ul style="list-style-type: none"> • 250.000 exploitations de moins de 5ha en pluvial ont leur résilience améliorée
Promotion de l'agriculture biologique et soutien accru aux producteurs	Année : 2019 Valeur : 326.000 ha d'agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> • 500.000 ha d'agriculture biologique
	Année : 2019 Valeur : 5 Zones sont définies pour développer l'agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> • 5 Nouvelles zones forestières et pastorales sont ajoutées (1 par district)
Intensification responsable dans les périmètres irrigués, extension des surfaces (irrigués avec les eaux non conventionnelles)	Année : 2020 Valeur : 450.000 ha irrigués avec un taux d'intensification de 80%	<ul style="list-style-type: none"> • 450.000 ha irrigués avec un taux d'intensification de 90%
Maintien et amélioration de la viabilité des exploitations agricoles par la réduction du morcellement foncier	Année : 2024 Valeur : 7154 ha/an remembrés ou apurés	<ul style="list-style-type: none"> • 125.000 ha additionnels sont remembrés/apurés
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Digitalisation du secteur agricole, régionalisation des investissements et soutiens multiples aux petits et moyens exploitants et aux ouvriers		
Objectifs opérationnels	Situation de référence	Cibles en 2035
Digitalisation du secteur agricole et développement d'outils d'aide à la décision pour un appui efficace	Année de réf. : 2006 Valeur : Données issues de l'enquête structure de 2006	100% des données du recensement général agricole sont actualisées et digitalisées

Révision et ajustements des investissements et encouragements alloués aux petits et moyens exploitants agricoles, pêcheurs pour améliorer leur résilience aux impacts des changements climatiques	Année de réf. : 2021 Valeur : 7% : Part des investissements et encouragements agricoles et de la pêche, alloués aux petits et moyens exploitants par rapport à l'investissement total	20% : Part des investissements et encouragements agricoles et de la pêche, alloués aux petits et moyens exploitants par rapport à l'investissement total
	Année de réf. : 2022 Valeur : 4,3% : Part des crédits agricoles et de la pêche, alloués aux petits et moyens exploitants par rapport aux crédits totaux accordés	7% : Part des crédits agricoles et de la pêche, alloués aux petits et moyens exploitants par rapport aux crédits totaux accordés
Evolution de l'assurance agricole actuelle pour intégrer les risques climatiques et l'adhésion des pêcheurs & aquaculteurs aux services de couverture / indemnisation	Année de réf. : 2024 Valeur : 8% des agriculteurs souscrivent une assurance agricole contre la grêle	25% des agriculteurs souscrivent une assurance agricole contre la grêle

5.2.2 Ressources en eau et assainissement

Tableau 11: Objectifs d'adaptation de la CDN 3.0 dans le domaine relatif aux ressources en eau et à l'assainissement

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Assurer un accès durable inclusif et équitable à l'eau et à l'assainissement		
Objectifs opérationnels	Situation de référence	Cibles en 2035
Mobilisation de l'eau bleue et réduction des pertes par évaporation	Année de réf. : 2020 Valeur : 3458 Mm3 de ressources en eau garanties	4047 Mm3/an
Mobilisation de l'eau verte par les aménagements et les bonnes pratiques agricoles basées sur les SFN	Année de réf. : 2025 Valeur : Quantité d'eau verte retenue (NON DISPONIBLE)	445 Millions de m3 par an d'eau verte retenue
Augmentation de la part des eaux non conventionnelles en agriculture irriguée	Année de réf. : 2022 Valeur : Taux de réutilisation des EUT : 6%	Taux de réutilisation des EUT : 50%
Amélioration de l'efficacité du réseau d'irrigation	Année de réf. : 2022 Valeur : Efficacité du réseau collectif : 53%	Efficacité du réseau collectif : 65%
Amélioration de l'efficacité du réseau d'eau potable	Année de réf. : 2015 Valeur : Efficacité du réseau d'eau potable : 66%	Efficacité du réseau d'eau potable : 74%
Partage adéquat des ressources en eau	Année de réf. : 2020 Valeur : Répartition eau potable/eau d'irrigation : 20/80 %	Répartition 30/70 %
Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural	Année de réf. : 2020 Valeur : 95,5% des habitants en milieu rural ont accès à l'eau potable (54,1% SONEDE, 41,3% génie rural)	98% des habitants en milieu rural ont accès à l'eau potable (70% SONEDE, 28% génie rural)
Maintien de la part en eau douce/habitant/an	Année de réf. : 2021 Valeur : 355 m3/habitant/an	445 m3/habitant/an
Amélioration de la qualité d'eau potable	Année de réf. : 2024 Valeur : Salinité d'eau potable 1,5-3 g/l (entre Nord et Sud)	Salinité maintenue voire inférieure à 1,5 g/l dans le pays
Généraliser l'accès aux services d'assainissement urbain et rural	<ul style="list-style-type: none"> Année : 2025 Référence : Taux national de raccordement (rapporté aux ménages) : 62% Taux de raccordement (rapporté au nombre d'habitants) : 72,6% 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de raccordement visés (rapporté au nombre de ménages) : 75% Taux de raccordement en zones urbaines (rapporté au nombre d'habitants) : 82%
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Stabiliser la demande et améliorer l'offre par un recours progressif et soutenu aux eaux non conventionnelles		
Objectifs opérationnels	Situation de référence	Cibles en 2035
Effort soutenu de dessalement de l'eau de mer & saumâtre	Année de réf. : 2020 Valeur : Capacité de dessalement d'eau : 18 Mm3/an	Capacité de dessalement : 265 Mm3/an
Augmenter le nombre de STEP tertiaire et améliorer la qualité des eaux épurées fournies aux utilisateurs (dont le secteur agricole)	Année de réf. : 2024 Valeur : 31 STEP (sur 127 au total) sont tertiaire	43 STEP de plus sont de 3 ^{ème} génération
Maîtrise de stress hydrique	Année de réf. : 2019 Valeur : Indice de stress hydrique : 109,8%	Indice de stress hydrique : 90%
Gestion rationnelle et concertée des ressources en eau transfrontalières	Année de réf. : 2024 Valeur : Système de suivi des ressources SASS opérationnel mais peu efficace	Un système amélioré de gestion des ressources du SASS est opérationnel

5.2.3 Santé et services de santé

Tableau 12: Objectifs d'adaptation de la CDN 3.0 dans le domaine relatif à la santé et aux services de santé

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Les risques sanitaires liés au changement climatique sont maîtrisés et leur prise en charge par le système de santé est effective et efficace		
OBJECTIF OPERATIONNEL	REFERENTIEL	Cible quantifiée 2035
La mise à niveau des services de santé de la 1 ^{ère} ligne (WASH) pour augmenter leur résilience aux CC	Année : 2025 Valeur : 49.6% % d'établissement de santé mis à niveau WASH	90% d'établissement de santé mis à niveau WASH
Soutien de plan de prise en charge et intervention rapide pour les maladies sensibles au climat	Année : 2025 Valeur : « zéro » Plan de résilience mis en place	10 plans de résilience seront mis en œuvre
Digitalisation du système de santé (1 ^{ère} ligne) pour une meilleure riposte aux événements climatiques indésirables	Année : 2025 Valeur : 0% d'établissement de santé ayant mis en place le dispositif de digitalisation	100% des établissements de première ligne seront digitalisés
Renforcement des capacités du personnel de santé en matière de changement climatique et santé	Année : 2025 Valeur : 1.26% du personnel formé	50% du Nombre de personnel formé
Intégration de la composante changement climatique dans les programmes nationaux de santé	Année : 2025 Valeur : 25% des départements de santé ayant intégré la composante changement climatique dans leurs programmes	100% des départements de santé ayant intégré la composante changement climatique dans leurs programmes
Amélioration du mode de gestion des déchets d'activités de soins pour une meilleure résilience aux changements climatiques	Année : 2025 Valeur : Aucun établissement de santé ne gère de manière durable les déchets d'activité de soins	20 établissements gèrent les déchets d'activité de soins d'une manière durable
Réalisation d'une étude de vulnérabilité du système de santé et l'élaboration d'un PNA Santé	Année : 2025 Valeur : Pas de PNA « Santé » élaboré et validé	PNA « Santé » élaboré, validé et opérationnel
Renforcement de la ligne budgétaire du système de santé de la 1 ^{ère} ligne pour faire face aux risques climatiques	Année : 2025 Valeur : 6 MD Budget dédié pour la promotion des services de santé résilients aux CC	Augmentation de 40% du budget par rapport à 2025, sera dédiée pour la promotion des services de santé résilients aux CC

5.2.4 Ecosystèmes et biodiversité

Tableau 13 : Objectifs d'adaptation de la CDN 3.0 dans le domaine relatif aux écosystèmes et à la biodiversité

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Maîtriser les impacts du CC sur les écosystèmes naturels, opérer une politique transformationnelle qui renforce leur résilience et maintient voire augmente les biens et services qu'ils procurent		
OBJECTIF OPERAIONNEL	REFERENTIEL	Cibles en 2035
Améliorer les approvisionnements du service des graines de la DGF et augmenter l'offre annuelle en plants produits dans les pépinières considérées	Année : 2024 Valeur : Aucune pépinière moderne ne garantit de sources semencières sûres (peuplements) et n'assure une production optimale des plants	8 pépinières réhabilitées et atteignent 100% de leur capacité de production
Généraliser l'intégration des risques climatiques dans la planification des aménagements des forêts	Année : 2024 Valeur : 0 ha de forêts aménagées en intégrant les risques climatiques	480.000 ha de forêts aménagées en tenant compte des risques climatiques
Lutte contre l'ensablement par la fixation biologique des dunes (SFN et espèces autochtones)	Année : 2023 Valeur : 10 666 ha de dunes sont fixés annuellement, par des SFN et espèces autochtones	100.000 ha de dunes sont fixés annuellement, par des SFN et espèces autochtones
Promotion des espèces forestières, semi-forestières et arboricoles autochtones et à usages multiples dans les territoires favorables à la pratique de l'agroforesterie	Année : 2022 Valeur : 22.000ha/an de plantations d'espèces semi forestières	20.000 ha de plantations d'espèces semi forestières (cumul 2026-2035)
Augmentation des surfaces en ha/per capita des aires protégées intérieures, marines et côtières et zones humides	Année : 2015 Valeur : 3,61% du total du territoire du pays sont des aires protégées terrestres	Augmenter la superficie des aires protégées de 1% en 2035 par rapport à 2015
Augmentation du nombre d'entrées en ressources génétiques autochtones et résilientes au climat au sein de la BNG	Année : 2025 Valeur : 26 212 entrées relatives aux ressources phylogénétiques (accessions) et 819 espèces identifiées.	27523 entrées en ressources génétiques, soit 5% de plus
Augmentation des capacités nationales, régionales et locales en matière de lutte contre les incendies et la prolifération des maladies dans les forêts, les parcours et autres espaces de productifs	Année : 2025 Valeur : Aucun système d'alerte précoce (SAP) n'est implémenté et fonctionnel	Les SAP sectoriels sont interconnectés et leurs services partagés en temps opportun avec les métiers qui organisent et opèrent les ripostes
Promulgation d'un statut de protection des zones sensibles littorales en aires protégées (AMCP)	Année : 2024 Valeur : 10 sites éligibles au statut d'AMCP mais non officiellement promulgués	8 AMCP décrétées avec plans de gestion approuvés et mis en œuvre
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : La gouvernance des ressources naturelles est améliorée, leur résilience au changement climatique est augmentée et les biens et services des écosystèmes sont renforcés		
OBJECTIF OPERAIONNEL	REFERENTIEL	Cibles en 2035
Approvisionnement des zones humides côtières et continentales en eaux écologiques	Année : 2022 Valeur : 1 ZH/42HC reçoit leur part en eau écologique	10 ZHC&C/42 reçoivent leur part en eau écologique par lâchers

Promouvoir le repos biologique pour reconstituer les stocks, réduire la pêche illégale et lutter contre les risques de bio-invasion (espèces non indigènes).	Année : 2019 Valeur : 6,6 Millions de dinars payés en compensation pour le repos biologique	4 Millions de dinars de budgets supplémentaires seront payés en compensation pour le repos biologique
Intégrer la biodiversité et la valeur économique des biens et services des écosystèmes naturels dans les politiques et les secteurs économiques	Année : 2025 Valeur : 2 stratégies sectorielles considèrent la biodiversité (MARHP et Environnement)	Les cinq secteurs techniques clés impliqués dans la CDN (Environnement, agriculture, tourisme, santé et aménagement de territoire) ont intégré la biodiversité, ses biens et services dans leurs stratégies
Éliminer progressivement les encouragements préjudiciables à la dégradation de la biodiversité et l'adaptation au CC	Année : 2016 Valeur : Existence d'une loi sur l'investissement et d'une prime au titre du développement durable et régional	50% des montants des d'encouragements et/ou subventions préjudiciables à la biodiversité et à l'adaptation éliminés et réaffectés
Unifier des plateformes de partage de l'information relatives aux trois conventions la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Année : 2025 Valeur : Plateformes séparées et interconnexion non développée	Une plateforme unique, hébergée au sein du Ministère de l'Environnement, et interconnectée avec les ministères et départements techniques partenaires est opérationnelle
Facilitations accordées aux femmes, jeunes et personnes handicapées pour le lancement de projets de valorisation de la biodiversité au niveau des régions de production	Année : 2016 Valeur : Critères d'attribution des avantages ciblent les régions et non le porteur de projet	50% des projets de valorisation de la biodiversité sont portés par les femmes, les jeunes et les personnes handicapés

5.2.5 Infrastructures et établissements humains

Tableau 14: Objectifs d'adaptation de la CDN 3.0 dans le domaine relatif aux infrastructures et aux établissements humains

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Renforcer la capacité d'adaptation et de résilience de la frange côtière contre les effets de l'Elévation du Niveau de la Mer (ENM)		
Objectifs opérationnels	Situation de référence	Cibles en 2035
Protéger les côtes vulnérables contre l'érosion marine	Année de référence : 2025 Valeur : <ul style="list-style-type: none"> 230 km de côtes sont en état de dégradation et risquent de disparaître sous l'effet de l'érosion amplifiée par l'ENM 15 km d'ouvrages de protection existants sont en état dégradés et risquent de s'effondrer 	315 km de côtes sont protégés par des ouvrages de protection rigides et/ou souples, dotés de plans de suivi actifs
Adapter et améliorer la résilience des infrastructures portuaires aux effets de l'ENM	Année de référence : 2025 Valeur : 14 % des infrastructures portuaires ont bénéficié d'aménagements pour une meilleure adaptation aux CC	80 % des infrastructures portuaires (dont 23 ports de pêche) sont réhabilités pour une meilleure adaptation aux CC
Sauvegarder les plages et les dunes littorales peu anthropisées	Année de référence : 2025 Valeur : 140 Km de plages naturelles sont protégés	140 km des plages sont munis de plans de gestion actifs
Protéger les zones basses contre la submersion marine	Année de référence : 2025 Valeur : 70 km de côtes basses fragiles risquent d'être franchies par l'ENM	70 km de côtes basses sont protégés par des méthodes souples et/ou écologiques aussi sont munis par des plans de gestion
Renforcer les connaissances et le suivi du littoral	Année de référence : 2025 Valeur : Moyens de l'observatoire non fonctionnels et système de bornage physique du DPM incomplet	100 % du littoral dispose de données fiables et partagées
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Renforcer la Planification Territoriale pour une meilleure résilience des zones urbaines aux effets des changements climatiques		
Améliorer la sécurité des populations en zones urbaines vis-à-vis des inondations	Année de référence : 2025 Valeur : Une stratégie est en cours d'élaboration pour instaurer une nouvelle approche de prévention et de gestion des risques d'inondation.	Des évaluations des risques climatiques, intégrant les risques d'inondation, sont réalisées dans les communes les plus vulnérables.
Intégrer les risques climatiques dans les documents de planification Territoriale et urbaine	Année de référence : 2025 Valeur : Les documents stratégiques de planification (Code d'aménagement urbain, Schéma directeur d'aménagement territorial national et schémas directeurs d'aménagement des zones sensibles) ne sont pas mis à jour et ne considèrent pas les effets du CC.	Les Schémas directeurs d'aménagement du territoire national sont validés et publiés en intégrant les effets du CC pour les groupes de zones sensibles (Kerkennah, Hautes Steppes, Basses Steppes et Bassin minier de Gafsa) ainsi que pour les groupes urbains (Siliana, Gafsa, Zaghuan, Tataouine, Sfax, Sousse et Tunis).
Renforcer la résilience des communes face aux effets des CC	Année de référence : 2025 Valeur : 60 communes disposant d'un plan climat	100 % des communes urbaines et rurales disposent d'un plan climat en application

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Améliorer le cadre du bâti et des établissements de base et améliorer le confort de vie des populations contre les extrêmes climatiques

Améliorer la résilience des établissements publics vis à vis des risques climatiques et améliorer le confort de vie des populations qui les fréquentent	<p>Année de référence : 2025</p> <p>Valeur : 12% d'établissements de santé sont vulnérables aux CC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % du parc des établissements de santé ont réalisé un audit de vulnérabilité climatique • 50% des établissements de BASE ayant implémenté des mesures d'adaptation
Améliorer la résilience des établissements d'éducation (Publics et privés) vis à vis des risques climatiques et améliorer le confort de vie des populations qui les fréquentent	<p>Année de référence : 2023</p> <p>Valeur : 6129 établissements publics et 1180 établissements privés sont peu résilients aux impacts des changements climatiques</p>	80% des établissements publics et privés ont réalisé des aménagements pour réduire les effets des CC, soit 4903 établissements publics et 944 établissements privés
Améliorer la résilience des constructions humaines	<p>Année de référence : 2025</p> <p>Valeur : Absence de cahier de charges, régissant le cadre du bâti, en conformité avec les exigences climatiques</p>	Cahier de charges, prenant en compte le changement climatique, révisé et renforcé avec un retour d'expérience
Mettre à l'abri des extrêmes climatiques les infrastructures de stockage des produits stratégiques (réserves alimentaires) et renforcer l'implication du secteur privé	<p>Année de référence : 2024</p> <p>Valeur :</p> <p>21 Silos gérés par l'Office des Céréales dont 9 tenus par des promoteurs privés</p> <p>Capacité de stockage 5 075 000 quintaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les produits stratégiques : 30 silos réhabilités et capacité de stockage sure augmentée de 20% • Pour les huiles d'olives : Capacité de stockage sure de 500,000 tonnes : 350,000 tonnes (ONH) + 150,000 tonnes (chez le privé)

5.2.6 Patrimoine culturel et savoirs

Tableau 15: Objectifs d'adaptation de la CDN 3.0 dans le domaine relatif au patrimoine culturel et aux savoirs

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Promouvoir une approche territoriale intégrée de réhabilitation, protection et de promotion du patrimoine matériel et immatériel dans les régions		
Objectifs opérationnels	Situation de référence	Cibles en 2035
Recensement et capitalisation des connaissances et pratiques locales favorables à l'adaptation au CC, avec un mécanisme de transmission intergénérationnelle	Année de référence : 2025 Valeur : <ul style="list-style-type: none"> Aucun inventaire du savoir et savoir-faire profitable à l'adaptation aux CC n'est existant Existence de quelques initiatives ponctuelles 	<ul style="list-style-type: none"> 200 fiches recensées avec une analyse de leur potentiel de répliation 50 programmes de transmission, dont au moins un par gouvernorat
Évaluer la sensibilité des sites patrimoniaux aux effets du CC et élaborer un programme pour leur réhabilitation	Année de référence : 2025 Valeur : <ul style="list-style-type: none"> 100 sites patrimoniaux majeurs Seuls quelques sites pilotes ont des études partielles Aucun plan de gestion standard n'intègre complètement les CC 	<ul style="list-style-type: none"> 100% des sites patrimoniaux majeurs ont une cartographie de vulnérabilité mise à jour. 100% des plans de gestion des sites majeurs intègrent le risque climatique.
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Conserver et sauvegarder les pratiques et activités patrimoniales et/ou ancestrales		
Objectifs opérationnels	Situation de référence	Cibles en 2035
Renforcer les pratiques de pêche ancestrales face aux aléas climatiques	Année de référence : 2025 Valeur : Des pratiques de pêche ancestrales vulnérables aux effets des CC, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Techniques de pêche par la « Charfia » Collecte de la palourde Pêche des poulpes utilisant des gargoulettes 	<ul style="list-style-type: none"> 100% des pêcheurs côtiers sont équipés et formés pour des techniques hybrides renforcées (Charffi, palourdes, etc.). Généralisation des protections sur les 4 sites patrimoniaux de pêche intégrant la préservation de ces zones dans les plans d'aménagement côtier
Adapter les pratiques ancestrales agricoles côtières aux effets des CC	Année de référence : 2025 Valeur : Des pratiques agricoles côtières menacées par les CC, notamment : <ul style="list-style-type: none"> La technique agricole patrimoniale « Ramli » pratiquée à Sidi El Mekki L'agriculture dans l'oasis littoral de Gabès L'agriculture traditionnelle biologique dans les systèmes insulaires de Kerkennah et Djerba 	<ul style="list-style-type: none"> Sidi Ali El Mekki : 100 % des terres exploitées par la technique Ramli avec un système de gestion actif. Oasis littorale de Gabès : 100% du système de drainage réhabilité avec un plan de gestion actif. Systèmes insulaires : 50% de la superficie agricole exploitée avec un plan de gestion
OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Implication des citoyens dans l'innovation et la valorisation économique, sociale et culturelle des patrimoines dans les régions		
Les jeunes leaders et les start-uppeurs portent des projets culturels dans leurs régions qui valorisent le patrimoine matériel et immatériel disponible et les mettent à l'abri des risques climatiques	Année de référence : 2025 Valeur : <ul style="list-style-type: none"> Existence du programme Riada (ANETI), mais non spécifique au climat Stratégie nationale de la jeunesse, mais non spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> 50 projets labellisés "patrimoine et résilience climatique" dans le programme Rieda (ANETI) 30 projets intégrant le climat sont financés
Implication des citoyens dans l'innovation et l'animation culturelle dans toutes les régions, qui sensibilisent au climat	Année de référence : 2025 Valeur : <ul style="list-style-type: none"> Existence du réseau des Clubs UNESCO, mais thématique du CC peu traitée. Offre d'animation ancienne à renouveler dans les maisons de jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> 100 Clubs UNESCO actifs dans le domaine climatique (2 événements/an chacun)

5.2.7 Pauvreté et moyens de subsistance

Tableau 16: Objectifs d'adaptation de la CDN 3.0 dans le domaine relatif à la pauvreté et aux moyens de subsistance

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Promouvoir un développement régional résilient au changement climatique, sobre en carbone qui offre du travail productif et décent pour tous.		
OBJECTIF OPERATIONNEL	REFERENTIELS 2015	Cible quantifiée 2035
Limitation de l'emploi informel, considéré comme emploi vulnérable aux CC, et sécurisation économique et sociale des employés et des employeurs face aux risques liés au climat	Année de référence : 2015 Valeur : L'emploi informel représente 39% dans le secteur privé non agricole	Diminuer la part de l'emploi informel à 20%
Améliorer la capacité d'adaptation des groupes vulnérables (femmes, jeunes, etc.) aux effets amplificateurs du changement climatique sur la pauvreté, à travers un accès facilité aux crédits, fonciers, marchés et ressources naturelles de leurs territoires de vie	Année de référence : 2024 Valeur : Niveau de IDR Moyen national est 0,460	Niveau de IDR Moyen national est 0,462
Adaptation du système de protection sociale et d'assurance des personnes vulnérables	Année de référence : 2025 Valeur : Le Système actuel ne prend pas en considération les groupes vulnérables aux risques climatiques	Un cadre institutionnel de prise en charge des personnes impactées par le CC est promulgué et opérationnel
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Diversifier les économies régionales et les opportunités d'emploi, favoriser l'inclusion sociale, consolider la place des femmes et des groupes vulnérables		
Renforcement des mécanismes de promotion des emplois verts, de l'économie bleue, de l'économie circulaire pour transition écologique juste et équitable	Année de référence : 2018 Valeur : 192.000 emplois verts	100 000 salariés supplémentaires dans des emplois verts répartis dans les régions de l'ouest
Renforcement de l'autonomisation des femmes et des jeunes par la promotion du leadership transformationnel profitable à leur adaptation aux effets du changement climatique	Année de référence : 2022 Valeur : <ul style="list-style-type: none"> ● Un seul programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement ● Nombre de projets d'autonomisation créés et tenus par les femmes, jeunes et personnes vulnérables : Non disponible 	3000 projets d'autonomisation créés par les femmes, jeunes et personnes vulnérables
Offrir plus d'opportunités et de diversité en matière de formation liées aux métiers servant l'adaptation au CC et facilitant l'insertion professionnelle	Année de référence : 2020 Valeur : 87.000 d'apprenants ayant suivis des formations servant l'adaptation au CC déclinés par sexe et tranche d'âge	150.000 apprenants ayant suivis des formations servant l'adaptation au CC déclinés par sexe et tranche d'âge

5.2.8 Les domaines complémentaires

Tableau 17: Objectifs fixés dans les domaines complémentaires

DOMAINE COMPLEMENTAIRE 1 : ACTUALISATION DES DONNEES ET ANALYSES, AMELIORATION DES RESULTATS ET PARTAGES AVEC LES ACTEURS		
OBJECTIF STRATEGIQUE : Actualiser, partager et utiliser les données et les évaluations actualisées des risques climatiques pour élaborer des plans nationaux d'adaptation qui prennent en considération l'alerte précoce multirisques		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	REFERENTIELS	Cible quantifiée 2035
Actualisation des données, outils, approches et résultats d'évaluation des risques climatiques	Référence : Evaluations des risques (NAP) RCP4.5 et RCP 8.5 Année : 2025	Les risques climatiques sont actualisés à des niveaux désagrégés : secteur, sous-secteur, chaîne de valeur, bassin hydrologique, territoire, etc.
Evaluation du coût de l'inaction face aux effets du CC sur les systèmes, écosystèmes, économies et sociétés	Evaluation récente réalisée ITCEQ Année : 2024	Le coût de l'inaction est évalué sur les économies régionales
Amélioration et mise à jour des données climatiques et facilitation de leur accès au grand public	Référence : une Plateforme ouverte au public Année : 2023	La plateforme nationale climatique (INM) fourni au grand public des données et services climatiques avancés
DOMAINE COMPLEMENTAIRE 2 : ANTICIPATIONS ET INTEGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LA PLANIFICATION		
OBJECTIF STRATEGIQUE : Mettre en place des plans nationaux d'adaptation, des instruments directifs et des processus et/ou stratégies de planification qui sont impulsées par les acteurs et les territoires, tiennent compte des questions de genre, sont participatifs, inclusifs et sont totalement transparents		
Réalisation de plans d'adaptation sectoriels au CC	Référence : NAP Tunisie Année : 2025	Des NAP réalisés au niveau de 5 districts de la Tunisie et couvrant les secteurs clés de l'économie nationale
Réalisation, Implémentation et utilisation de SAP fonctionnels	Référence : Aucun SAP multirisques fonctionnel Année : 2025	Un SAP multirisques national réalisée et opérationnel
DOMAINE COMPLEMENTAIRE 3 : MISES EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION		
OBJECTIF STRATEGIQUE : Progresser dans la mise en œuvre des plans d'adaptation, des politiques et des stratégies pour réduire les incidences sociales, environnementales et économiques des risques climatiques		
Considération du CC dans la planification du développement	Référence : Le Plan de développement 2023-2025 intègre le CC en tant que chapitre à part Année : 2023	Les plans de développement considèrent de manière systématique le CC dans les politiques sectorielles
DOMAINE COMPLEMENTAIRE 4 : SUIVI/EVALUATION, MESURE DES PROGRES ET APPRENTISSAGE (MELs)		
OBJECTIF STRATEGIQUE : Concevoir, établir et mettre en service un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage fonctionnels et efficaces		
Amélioration des dispositifs et outils de reporting et de transparence	Référence : Aucun (0) MEL National opérationnel Année : 2025	Le MEL National est opérationnel et a bénéficié des améliorations/actualisations possibles
Interconnexions entre MEL National et MELs sectoriels	Référence : Aucun (0) MEL sectoriel opérationnel Année : 2025	Nombre MELs sectoriels opérationnels et reliés au MEL National
Institutionnalisation du système de transparence MEL	Référence : Aucune (0) unité / direction dédiée pour assurer la transparence et le reporting sur le CC Année : 2025	Une unité de reporting et de transparence créée et ses relais dans les régions sont formés et fonctionnels

5.2.9 Les domaines transversaux

Tableau 18: Objectifs fixés dans les domaines transversaux

DOMAINE TRANSVERSAL 1 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS		
OBJECTIF STRATEGIQUE : Promotion de la recherche scientifique, de l'innovation et du transfert des technologies		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	REFERENTIELS	Cible quantifiée 2035
Bonifier les projets de recherche/action portant sur l'adaptation aux effets du CC	Référence : La stratégie de recherche du MESRS et de l'IRESA considèrent l'adaptation au changement climatique Année : 2023	Les projets de recherche portant sur l'atténuation et l'adaptation aux effets du CC sont bonifiés et financés de manière prioritaire
Evaluer les besoins technologiques sur l'atténuation et l'adaptation au CC en vue de faciliter la mise en œuvre de la CDN 3.0.	Référence : Une évaluation de besoins technologiques prioritaires dans 2 secteurs de l'atténuation et 2 secteurs de l'adaptation a été réalisée Année : 2017	Les besoins en technologies dans tous les secteurs de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques sont évalués
DOMAINE TRANSVERSAL 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET TRANSFERT DES ACQUIS ET COMPETENCES		
OBJECTIF STRATEGIQUE : Transmission des acquis de la recherche, des innovations technologiques et des bonnes pratiques aux acteurs de terrain par les formations, éducation, et communications ciblées		
Intégration du Changement climatique dans toutes les écoles d'ingénieurs (publiques et privées)	Référence : Environ la moitié des établissements universitaires intègrent la thématique « Vert » dans leurs cursus (Source : Banque Mondiale). Année : 2024	100% des établissements universitaires ont intégré le CC dans les cursus universitaires et 1000 cadres/an sont formés chaque année
Implication des organisations de la société civile, les cadres de l'enseignement de base et les jeunes leaders dans la sensibilisation au CC pour le grand public et les groupes d'intérêt	Référence : Pas de référentiel officiel Année : 2025	30 Ecoles pilotes par gouvernorat intégrant des programmes sur le climat
Développement et diffusion de l'information climatique, des produits de communication adaptés aux besoins des jeunes et du grand public	Référence : Quelques évènements sont organisés mais parmi les plus importants est : Semaine de l'adaptation au CC - WWF-NA Année : 2024	250 ONGs proposent des produits thématiques sur les effets du CC et les solutions d'adaptation
Soutien à l'implication du Forum National de l'adaptation aux CC (FNACC) dans la sensibilisation et le plaidoyer	Référence : Forum National CC existe et actif – quelques séminaires/ateliers sont organisés par an Année : 2020	24 Séminaires sont organisés annuellement par le FNACC (1 par gouvernorat)
DOMAINE TRANSVERSAL 3 : IMPLICATION DES JEUNES ET DES GROUPES LEADEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN, AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES FAMILLES, DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES SENIORS ET MAITRISE DES FLUX MIGRATOIRES		
OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribution des jeunes dans la réalisation des objectifs d'adaptation et d'atténuation de la CDN 3.0, promotion de l'inclusion sociale et maîtrise des flux migratoires		
Appuis et coaching des jeunes pour orienter leurs compétences en innovations technologiques (IA, etc.) vers des domaines qui servent la mise en œuvre, le reporting et/ou la transparence de la CDN (Inventaire GES, Planification dynamique, modélisations climatiques, transparence des chaînes de valeur, etc.)	Référence : 50 Jeunes impliqués dans la planification de la CDN3.0 Année : 2025	250 Jeunes ont été formés et coachés dans des domaines qui servent la mise en œuvre de la CDN (ex. Inventaire GES, Planification dynamique, modélisations climatiques, transparence des chaînes de valeur, etc.)
Implication forte des jeunes leaders dans la sensibilisation, communication et renforcement des capacités sur le thème du CC	Référence : 0 support de communication réalisé par les jeunes leaders Année : 2025	500 supports de communication portant sur le thème de l'ACC réalisés et diffusés par les jeunes leaders dans les 24 Gouvernorats

Anticipation et gestion de la mobilité Humaine (intérieure et/ou étrangère) par l'atténuation des effets du Changement Climatique (inondations, chaleurs extrêmes, etc., rareté de l'eau, de la nourriture et des opportunités de travail).	Référence : 70% : Part de la population urbaine par rapport à la population totale Année : 2025	Part de la population urbaine maîtrisée à 71% Max en 2035
DOMAINE TRANSVERSAL 4 : GOUVERNANCE, SYNERGIE, DIPLOMATIE CLIMATIQUE ET PORTAGE POLITIQUE OBJECTIF STRATEGIQUE : Promotion de la gouvernance intersectorielle des risques climatiques, alignement des politiques publiques avec le budget, le cadre de financement et la fiscalité pour la mobilisation des financements		
Alignement des politiques publiques en matière de changement climatique avec le budget, le cadre de financement et la fiscalité	Référence : (0) programme aligné avec le budget pour le CC Année : 2025	70% des programmes ont aligné leur Politique Publique avec le budget
Formation des cadres, gestionnaires et décideurs en gouvernance climatique	Référence : ENA propose une formation sur la gouvernance climatique en Tunisie Cadre académie internationale de la gouvernance Année : 2022	2 sessions de formation sur la gouvernance climatique par an
Dialogues multi-acteurs et analyse des lacunes politiques, institutionnelles et de mobilisation / allocation des financements publics et privés	Référence : Pas de dialogue multi-acteurs ouvert sur la synergie entre les 3 conventions de Rio Année : 2025	Plateforme multi-acteurs et multithématiques mise en place et opérationnelle
Elaboration d'une feuille de route nationale pour renforcer la cohérence et les synergies entre CDN, SPANB, PAN etc.	Référence : Pas de feuille de route Année : 2025	Feuille de route élaborée et les mesures y afférentes sont mise en œuvre
Promotion de la planification intégrée et intersectorielle et développement de programmes NEXUS - WEFL (Water, Energie, Food and Landscap) par exemple	Référence : Projet NEXUS : Energie, eau et alimentation soumis au GCF Année : 2022	3 requêtes de financement pour d'autres projets NEXUS soumises auprès des instances habilitées